



GIDY 2015



Benoît Perdereau // // // // Maire de Gidy



L'année 2015 nous aura très marqués par les évènements des 07 janvier et du 13 novembre.

La porte ouverte de la nouvelle station d'épuration, en zone inondable, a permis aux habitants de comprendre le recyclage de l'eau, avant son retour dans la nature. L'ouverture de cet ouvrage, permet maintenant aux aménageurs immobiliers de présenter leurs projets d'urbanisation :

« Gidy, aux portes de l'agglomération orléanaise,

Gidy, aux portes de la Beauce,

Gidy, à 6 minutes trente d'un centre commercial,

Gidy bien coté ».

Je répondrai avec bon sens rural et dans le cadre de la loi Allur, à toutes demandes nouvelles de constructions.

Gidy enregistrait 26 naissances en 2013, 34 en 2014 et à ce jour 39 pour 2015. Ces futurs écoliers attendent le choix de l'architecte du nouveau complexe scolaire qui a eu lieu le 09 décembre 2015, et qui pour des raisons de procédure administrative, ne sera officialisé qu'en fin de décembre 2015.

L'ouverture est toujours fixée à septembre 2018, et il n'y a pas d'imprévu à ce jour.

L'accès à Gidy sera perturbé sur la RD 702, par la création d'un rond-point, qui permettra l'intersection avec la future route desservant la zone d'activité des Hauts Vergers.

Le syndicat intercommunal de l'eau fera installer une canalisation route de Saran, pour alimenter les futures entreprises, mais aussi améliorer la distribution de l'eau des abonnés sur cette route.

Comme notre boulanger intercommunal, qui reste au village en installant un four, Gidy restera aussi dans la communauté de communes Beauce loirétaine (C.C.B.L.)

La C.C.B.L. qui prendra peu à peu des compétences jusqu'à 2020.

Actuellement certaines sont déjà transférées ou en cours : il s'agit des Voiries, des équipements culturels et sportifs, des aménagements des espaces communautaires (droits du sol, Urbanisme, P.LU),

Demain, à l'horizon 2018 et 2020, ce seront les compétences pour : l'eau et l'assainissement, le développement économique, la politique du logement et du cadre de vie, les équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire, l'aide sociale, les actions culturelles et touristiques...

Il faut donc se préparer pour une bonne transition.

Gidy s'est rassemblé autour d'un film sur la vie d'un homme, Lucien Bourgon. Merci à tous les acteurs, qui ont revisité cette page d'histoire, et qui resteront dans l'histoire.

Gidy grandit- Combien sommes-nous ? La réponse sera connue après le recensement de début 2016. Faites bon accueil aux agents recenseurs.

2015 est parti, 2016 lui succède avec un carnet de travail sympathique.

Toute l'équipe municipale et moi-même, vous adressons nos meilleurs vœux.

Bonne lecture à tous.

Gidy le 10 décembre 2015



■ La vie Citoyenne	3
■ La vie du village	6
■ La vie municipale	11
■ La vie scolaire et périscolaire	22
■ La vie économique	24
■ La vie dans la cité / Son organisation	29
■ La vie associative	31
■ La vie pratique	36

Photothèque :

Mairie de Gidy - La République du centre
Ecole élémentaire - B Van de KERKHOVE - Ecole
élémentaire - Famille VICTOR

Conducteur :

B. Van de KERKHOVE

Mise en page - Composition, graphisme et impression :

Imprimerie PREVOST - 90, rue Léon Foucault Saint
Jean de La Ruelle
prevost-offset@prevost-offset.fr

Tirage :

1 000 exemplaires
Dépôt légal 4^{ème} trimestre de 2015.

La vie Citoyenne

Hommage aux victimes de l'attentat // Du 13 novembre 2015 à Paris

Les événements du 13 novembre et des jours qui ont suivi marquent pour la France une période qui demande aux français de se soutenir et s'épauler face aux velléités du terrorisme sur notre territoire.

Le lundi 16 novembre, nous nous sommes retrouvés pour une pensée et une minute de silence en mémoire des personnes de toutes nationalités, et de toutes communautés qui ont perdu la vie.

Cette photo, est l'illustration de la perception de l'événement, exprimée par nos enfants. Au moment de cet hommage, ils ont tenu à faire vivre ces « petites mains », aux grilles de leur école...

« Les mains » nous permettent de se saluer, s'entraider, s'ouvrent pour accueillir, se referment pour soutenir ou nous voilent la vue de visions de l'horreur...

Les mains souvent synthétisées par nos poètes... nous vous pro-



posons un écrit laissé par Germain **Nouveau** - *Poésies d'Humilis* (1) :

« Les mains sont l'homme, ainsi que les ailes l'oiseau ;
Les mains chez les méchants sont des terres arides ;
Celles de l'humble vieille, où tourne un blond fuseau,
Font lire une sagesse écrite dans leurs rides. »

(1) Poète français, vauvais du 19/20^{ème}, amis de Rimbaud et Verlaine.

Les Vœux du maire // 09 janvier 2015

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire s'est déroulée dans un Gideum comble, en présence du conseiller général M.Gudin maire d'Artenay et des associations de la ville.

C'est dans une ambiance chaleureuse, dans un décor floral époustoufflant, et une scène « de paysage nordique » mis en œuvre par Véronique et Roland. Les convives se sont congratulés jusqu'à tard, profitant pleinement de cette occasion d'échange des vœux pour 2015.



Commémoration // Du 19 mars 1962

Brauant les intempéries de nombreux participants de Gidy et des environs, se sont rendus au cimetière pour rendre un hommage solennel à toutes les victimes combattantes et civiles, de la guerre d'Algérie ainsi que des combats du Maroc et de la Tunisie.



La vie Citoyenne

Repas des anciens // 26 avril 2015 au Gideum

C'est par une belle journée, que nos aînés se sont retrouvés autour du maire, des membres du CCAS et de Mme Madeleine Hamard que nous honorons pour son centième anniversaire.

Pour l'occasion la fête avait été animée par une troupe d'artistes chanteurs, danseurs et prestidigitateur, qui a enchanté les 110 participants.

L'organisation et le service ne laissent qu'une envie recommencer l'an prochain.



Commémorations des armistices

// Des 8 mai 1945 et 11 novembre 1918

En ce 08 mai, jour du 70^{ème} anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale, la cérémonie s'est déroulée en l'enceinte du cimetière. La jeunesse était présente, des enfants ont fleuri des tombes de soldats morts pour notre patrie.

Période du centenaire de la Seconde Guerre mondiale, **en ce 11 novembre**, un nombre important de citoyens ont assisté à la cérémonie du souvenir en l'enceinte du cimetière.

Ce sont quelque 32 enfants et collégiens qui ont participé au fleurissement du carré militaire et des tombes de soldats morts pour la France. Sous l'œil attentif de leurs parents qui ont vu dans ce geste que la transmission du devoir de mémoire était ainsi assurée.

Un vin d'honneur servi salle Maluoviers clôtura cette cérémonie du souvenir.

Pour répondre à une question qui nous a été posée par de jeunes adolescents lors de cette cérémonie du 11 novembre, à propos de la vente des bleuets :

- Cette vente est destinée aux œuvres sociales des anciens combattants morts pour la France, victimes de guerre, ainsi que pour leurs enfants et veufs ou veuves.



La vie Citoyenne

Collecte de la Banque Alimentaire // // // // 27 novembre 2015

Le 27 novembre 2015, la collecte pour la Banque Alimentaire (B.A.) s'est déroulée entre 16h00 et 18h00.

Cette année, la municipalité avait sensibilisé les enfants des écoles en coordination avec les enseignants, et adressé un courrier aux responsables des associations du village.

Cette collecte 2015 a permis de collecter 72,26 kg (soit environ 36 grammes par habitant ...)

Le CCAS adresse un grand merci, aux donateurs

Il a été décidé pour cette année, de créer une convention avec la Banque Alimentaire du Loiret. Un logiciel sera implanté au C.C.A.S. de sorte à assurer la gestion légale que cet organisme requière.

L'année dernière la B.A. a reparti quelque 1 136 tonnes de denrées, sur les 1 200 tonnes qu'elle a reçues.

M de Belmont (responsable B.A. des relations avec les collectivités territoriales et CCAS) assurera la formation au logiciel. Il nous demande de lancer un appel aux personnes de bonnes



volontés pour donner un peu de leur temps. La Banque Alimentaire est implantée dans la zone d'Ingré où elle réceptionne les denrées, d'où elle rayonne pour collecter dans les hypers et supermarchés les denrées en limite de date légale. La B.A. bénéficie d'un cadre légal pour ces produits, qu'elle destine aux personnes les plus nécessiteuses.

Manifestation du téléthon // // // // Novembre 2015

Solange Picard, présidente du Gydithon, et les bénévoles qui organisent cette soirée depuis cinq ans, avaient le sourire. Une grande solidarité



En effet, réunis au Gideum dans un esprit de solidarité, 150 convives, gastronomes et mélomanes, ont partagé un bon repas accompagné, en musique, par des groupes bénévoles. Sans oublier le groupe de danse country de l'association Détente sportive de Gidy, qui a entraîné les fans sur un rythme balancé ou syncopé pendant que d'autres admiraient.

« Une belle réussite et une grande preuve de solidarité.

Cependant, la présidente fait un appel aux bénévoles pour continuer à pérenniser cette action dans les années à venir ». L'ensemble des bénéfices de cette soirée a été intégralement versé au Téléthon.



Dons du sang - Salle de Malvouiers // // // //

Les 28 avril, 29 juillet et 28 octobre 2015

C'est un véritable appel qui est lancé auprès des personnes en capacité de donner leur sang. L'établissement français du sang reste mobilisé et trouve un écho favorable dans notre commune où nous restons très sensibles aux dons.

Pour des raisons de rationalité les lieux de prélèvement sont dorénavant regroupés.

Ainsi sur Gidy, nous accueillons les donateurs bénévoles d'Artenay - Bricy - Boulay les Barres - Cercottes - Chevilly - Huêtre et Sougy, ce qui représente environ 100 donateurs sur ces trois journées.



La vie du village

Journée citoyenne et de prévention // // // // 30 mai 2015

Cette journée couplée avec une intervention de la gendarmerie sous forme conférence - échange, sur le thème de la prévention des cambriolages, n'a pas attiré le nombre de participants espéré.

L'exposé d'un intérêt notoire, quant à l'éducation et au comportement à suivre était fort intéressant, prodiguant des conseils quant aux attitudes à suivre, aux moyens pragmatiques à adopter souvent en coresponsabilités entre voisins.

Ce sujet relevant d'une actualité réelle dans notre village, sera traité l'année prochaine. La municipalité et la gendarmerie feront la communication en conséquence.



Classe de découverte pour les C.M2 // // // // Début juin 2015



Les vingt-quatre élèves de la classe de CM2 de Mme Gouffault-Pinet ont effectué un magnifique séjour au centre La Combaz à Combloux en Haute-Savoie. Le thème du séjour était l'initiation à l'équitation, à l'escalade et la découverte de la montagne.

La visite du glacier des Bossons, la découverte pour la grande partie d'entre eux de l'escalade et les différents éléments dans ce cadre magnifique, ont enchanté les élèves.

Le retour s'est fait le jeudi 04 juin 2015 tôt le matin vers 08h00. Malgré l'horaire inhabituel pour nos jeunes, leurs visages étaient resplendissants et avec plein de souvenirs à raconter.

Carnaval des T.A.P // // // // 12 juin 2015

Ce 12 juin 2015 après-midi, renaissait le carnaval au niveau des écoles, par le biais des T.A.P.

Tous s'y sont investis que ce soient les parents d'élèves, les enseignants, l'équipe d'animation, les Atsem et employés communaux pour faire de cette après-midi, une belle journée qui reste dans les mémoires.

Le programme était bien préparé, avec autant de flonflons, de déguisements hétéroclites et colorés, et de chants enfantins

pour le plus grand plaisir de tous. Vraiment nous nous sommes pris au jeu ...

Le goûter de fin de journée sous le préau a été très apprécié. Rendez-vous est pris pour « remettre cela ... » l'an prochain sur un parcours plus étendu en musique.



La vie du village

Appel du 18 juin 1940 // // // // Commémoration

La commémoration de l'appel à la résistance par le général de Gaulle depuis Londres, le 18 juin 1940 reste un moment privilégié du souvenir.

Moment partagé en mémoire de ceux et celles qui ont donné de leur personne sur les divers théâtres d'opération. Les présents ont écouté le message du ministre qui rend l'hommage au nom de la république.

Le cachet de cette manifestation a été rehaussé par la prestation de l'harmonie l'Espérance et des sapeurs-pompiers qui ont rendu les honneurs.



Chorales des Ecoles // // // // 19 juin 2015

Le Gideum était comble, pour cette belle soirée annonciatrice de l'été.

Aurélie Perron et la directrice de l'école primaire - Mme Gouffault-Pinet nous ont offert un vrai moment de bonheur en dirigeant les 132 enfants des écoles.

Tout ce petit monde, a entamé la préparation de l'événement dès le mois de novembre sous la direction d'Aurélie Perron. Ce projet a été vécu durant toute l'année scolaire par toutes les classes. Chaque enfant a pu observer les bords de Loire, naviguer sur un bateau, observer la faune, la flore et les aménagements créés par l'Homme. Des expérimentations scientifiques ont aussi été menées sur la flottabilité. Les plus grands élèves ont travaillé sur l'histoire de la marine de Loire et sur Orléans comme ville portuaire. Tous les enfants ont appris le vocabulaire spécifique des marins et leurs conditions de travail. Certains ont même réalisé des éléments de décors.

Les interprètes sont à féliciter pour leurs interprétations sur les thèmes de la Loire et des Ligériens.



Psycyclette // // // //



C'est un rallye cycliste organisé par l'UNAFAM, qui traverse la France depuis maintenant deux années au départ de Toulouse. Sa particularité, les coureurs sont des personnes en situation de handicap, entourées d'une équipe de soignants. Le but de cette manifestation est de faire entendre la voix des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs proches aidants mais aussi de déstigmatiser les maladies psychiques.

Cette année Psycyclette a été reçu en étape intermédiaire le 23 juin entre le Centre Hospitalier Georges Daumezon et la ville de Rambouillet.

En relation avec un représentant local de l'UNAFAM, la directrice de l'école élémentaire Mme Gouffault-Pinet a accepté de mettre en œuvre un travail de sensibilisation et d'échange en groupe sur le handicap sous toutes ses formes, dans le cadre du temps scolaire.

L'accueil des enfants fait aux participants leur est allé droit au cœur.

La ville de Gidy a été associée par l'organisateur à cet événement pour sa communication nationale. (Lien pour le film sur <https://www.youtube.com/watch?v=NYDT3wQs0rc>)

La vie du village

Ecole élémentaire // // // // Remise des dictionnaires

Les parents d'élèves et les enseignants de l'école élémentaire ont organisé la traditionnelle kermesse au profit de la coopérative scolaire.

Un château gonflable avait été installé dans la cour de l'école et différents jeux étaient organisés pour fêter joyeusement la fin de l'année scolaire.

Le maire Benoît Perdereau, accompagné d'élus et des enseignants, a pris part à la fête et en a profité pour remettre un dictionnaire à chacun des 24 élèves qui entreront en sixième en septembre.

Il est à noter que cette année 2015 a vu 41 élèves arriver au C.P, ce qui a permis d'ouvrir une nouvelle classe.

Encore une occasion pour remercier le travail des professeurs, et la qualité relationnelle qu'ils savent entretenir et transmettre à nos jeunes en cultivant la valeur de l'exemple.



Centre de loisirs // // // // Du 06 au 31 juillet 2015

Cet été, le centre de loisirs accueillait en moyenne soixante-cinq enfants par semaine. L'équipe d'animation, composée de huit personnes, a été dirigée par la représentante Cigales et Grillons.



Le thème choisi pour ces vacances était la traversée du temps. Le séjour a débuté par la Préhistoire, suivi par l'Antiquité, le Moyen-Âge et tout cela s'est terminé par une projection vers le futur.

Pour illustrer la traversée du temps, les enfants ont déjà réalisé des dessins, fabriqués des masques et costumes. Des sorties en lien avec le thème ont également lieu malgré la grosse chaleur, telles que du sport, des sorties à la piscine et au club de poney.

La session du centre de loisirs de Gidy a pris fin le 31 juillet par une boum pour les jeunes et une exposition des travaux réalisés.

Fête du 14 Juillet // // // //

C'est par une belle journée que la cérémonie du 14 juillet s'est déroulée après les honneurs rendus au drapeau, présentés par nos sapeurs-pompiers. Le maire après ce moment sur la place Lucien Bourgon s'est dirigé avec la foule des présents sur l'esplanade du Gideum.

La fête, face au Gideum, animée par le comité des fêtes, a regroupé de nombreux participants pour la course aux œufs, des jeux collectifs regroupant dans des joutes amicales les membres des associations du village, mais aussi nos artisans et commerçants.

En soirée, une foule nombreuse s'est réunie pour suivre la traditionnelle retraite aux flambeaux. Après une station au Clos du Buisson, puis du côté du lotissement des Vignes, la municipalité a fait donner le feu d'artifice dans une ambiance musicale appréciée des gidéens.



La vie du village

Liraison de l'école modulaire // // // // 24 août 2015

Après la notification d'ouverture d'une nouvelle classe, par l'éducation nationale, la municipalité a du mettre en œuvre une consultation restreinte de trois constructeurs.



Le 12 juillet 2015, le choix se porte sur les Ets Coficiel installés à Patay.

Dans le même temps, la construction a débuté dans le cadre de la procé-

ture administrative dite « des bâtiments provisoires » en accord avec les services de l'état (Vote du Conseil municipal).

La livraison du premier caisson a eu lieu le 03 août 2015, l'assemblage global est terminé le 05 août 2015. Pour les travaux d'aménagements intérieurs, il a été fait appel à nos entreprises locales (Ets Thauvin – Cap Thermique – ADA Go).

En continuité, toujours sous le contrôle du bureau VERITAS (SPS – Contrôle technique et Ad'Ap), il a été engagé les aménagements de réunion des deux cours de récréation. La transition se faisant au moyen d'un ensemble rampe et escalier en respectant les exigences de la norme sur le handicap.

Quant à la cour basse, elle a été prévue avec un revêtement goudronné pour des raisons de confort pour les enfants, mais aussi

de propreté. (demande des enseignants et Parents d'élèves)

Les sols des rampes et des classes resteront sans traces de calcaire pour le plus grand plaisir du personnel communal qui en assure le nettoyage.

Enfin, deux jardinières pédagogiques ont été installées pour nos enfants :

- Une pour l'usage de la découverte des fleurs,
- La seconde pour la découverte de la culture des légumes courants de notre région.



Rentrée des classes // // // // 01 septembre 2015

La rentrée s'est déroulée le 1^{er} septembre 2015 simultanément dans les deux écoles.



Les effectifs vont avoisiner les 280 enfants accueillis, avec cette année une nouvelle maîtresse qui occupe le bâtiment modulaire avec le C.P.

Pour les habitués, s'il est vrai que chacun a trouvé rapidement ses marques ; il n'en a pas été de même pour les « nouveaux » qui doivent trouver leurs repères.

Reste que l'appréhension du premier jour était palpable tant chez les enfants que chez les parents...

Quant aux papy et mamy : Pas de soucis, ils assurent et rassurent de par leur expérience et leur sérénité.

Bonne année scolaire à tous.



Le forum des associations // // // // 06 septembre 2015

Le Gideum accueillait le Forum des Associations de GIDY, en ce 06 septembre 2015.



La manifestation réunissait toutes les associations. Il est à noter la présence dans la continuité des représentants du Tennis (M. Dupuis Yannick) et de ceux du comité des fêtes (M Charles, Mme Giraud et M. Bodin).

Sans aucune difficulté, ils ont su prendre leurs responsabilités, et continuer le lien que tous les présidents d'associations du village tissent et entretiennent. Ce travail depuis de nombreuses années au travers de leurs projets anime et donne de la cohésion à notre village. La municipalité adresse un grand merci à tous ceux bénévoles et organisateurs qui animent ainsi dignement la cité.

Fêtes d'automne et hommage à M. Lucien Bourgon // // // //

Le programme concocté par : les années d'or, le comité des fêtes, l'harmonie l'Espérance et bon nombre de bénévoles, était chargé. Tout a débuté le samedi 12 vers 14h00 pour une visite guidée par Louis PELLE et Jean Pierre ALLUARD, qui nous ont conté et raconté les péripéties et facéties de La Retrève depuis le Coudreau jusqu'au Cas Rouge. La place que les habitants du quartier avaient souhaité voir devenir la « Place de La Libération » a été inaugurée par Benoît Perdereau. A l'issue tous les participants sont retrouvés au Gideum pour visionner le film sur Gidy réalisé par l'équipe du Film des années d'or, et ensuite prendre du bon temps ensemble autour des manèges.

La journée du dimanche débute par la messe des Croix de Moissons dite par le Père Augustin, immédiatement suivie par l'inauguration de la plaque commémorative du souvenir de l'action de M Lucien Bourgon. Les membres des anciens combattants, en présence du maire, accompagnés de nos élus au Conseil Départemental (Mme Pauline MARTIN et M Pascal GUDIN) ont dévoilé la plaque en mémoire de cet instituteur – Secrétaire de mairie.

Tous les protagonistes ont pris le déjeuner au Gideum autour de Mme BOURGON Francette, résistante dès son jeune âge au travers du jeu « gagné – perdu... ». Ensuite, chacun a pu soit visionner le film pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait, ou bien aller se délasser sur l'esplanade du Gideum dans les manèges, visiter les stands des vieux métiers, ou tester les engins agricoles d'hier et d'aujourd'hui...

C'est environ la moitié du village qui a visionné le film (plus de 800 personnes). Allez pour la fin d'année et les étrennes offrez à votre proche et amis un DVD du film, c'est 15 € exclusivement auprès des membres du club des années d'or.



Séance de vaccination des aînés // // // // // 20 octobre 2015

C'est dans la salle de Malvouiers, que Marie et Jessica ont accueilli quelque 75 personnes qui s'étaient inscrites pour recevoir des infirmières de Chevilly, la vaccination antigrippale.



Après la vaccination, les participants se sont retrouvés autour d'un petit encas ponctué du traditionnel « café –croissant » offert par la municipalité. Il est rappelé que ces séances de vaccination sont plus que recommandées, surtout pour les personnes en situation de maladies chroniques (diabète, obésité, maladies respiratoires, etc.) ou pour les personnes en A.L.D (Affection Longue Durée).

Il est fortement recommandé de se faire vacciner chaque année afin de se protéger des complications et des développements qu'occasionne la grippe en conjonction avec les affections chroniques de chacun de nous.

La vie municipale

Le Focus 2015 // Les Petits explorateurs

L'idée des Petits explorateurs est issue d'une prise de conscience collective, qui s'est imposée à des personnes gidéennes d'horizon différents et qui sont en charge l'éducation de jeunes enfants.

Il leur a semblé important d'avoir un point de rencontre, pour rompre ces moments de solitude, qu'imposent les circonstances liées à l'éloignement du milieu familial, des amis et bien souvent de ses racines...

Cela répondait tout à fait à la demande qui émane d'un sondage sous forme d'enquête réalisé dans le village.

La recherche d'un endroit convivial, qui permettrait de poser des moments conviviaux de rencontres tout en assurant une intégration douce dans un milieu « amis » où l'on se sent connu et reconnu, tout en s'intégrant dans la vie du village.

Sous l'égide de Familles Rurales, l'équipe d'initiation s'est mise

en place PICARD (Responsable Famille Rurales de Gidy) et Brigitte CHASSAING.

Famille rurale fait un peu office de « grande sœur » et permet aux Petits explorateurs de bénéficier de sa notoriété qui n'est plus à démontrer. « Quand le temps fut venu... » il fallut un local pour mener à bien la mission que tous souhaitaient atteindre. C'est en mars 2013, que la mairie a mis les conditions en place, pour démarrer les Petits explorateurs par le truchement de l'attribution de la salle à titre gracieux.

C'est toujours le cas aujourd'hui, et les bénévoles accueillantes reçoivent les Petits explorateurs et leurs accompagnants dans la salle de réunion qui donne à la fois sur le parvis du Gideum, et dans le hall d'accueil.

De cette manière, tous peuvent œuvrer en toute indépendance tout en bénéficiant des commodités.

Aujourd'hui, ce sont cinq des bénévoles accueillantes qui sont opérationnelles, avec parfois l'appui d'une psychologue rémunérée par le « réseau écoute & aide à la parentalité - R.E.A.A.P. » Ce service est ouvert en priorité **aux adultes en charge d'enfants**, c'est gratuit, et encadré dans une charte de confidentialité.



Les portes sont ouvertes excepté durant les périodes de vacances et congés scolaires, pour un accueil à la carte des parents avec leurs enfants jusque 4 ans.

Notez bien chaque MARDI entre 09h15 et ce jusque 11h15.
Directement au Gideum (porte de droite en face du sas d'entrée).

en route pour concrétiser la structure. En fait dès le départ, ils ont eu la chance, mais aussi l'opportunité, d'avoir sur leur route la **responsable de développement de la C.A.F** qui de par sa capacité d'écoute et de synthèse, a su créer la forme et les conditions de la mise en place de ce projet. D'ailleurs, il a été démontré en groupe de travail, et de réflexion composé de parents, et supervisé par la C.A.F., que cet espace pouvait assurément participer à la sociabilisation des enfants avant leur rentrée à l'école maternelle.

C'est ainsi que l'ESPACE ENFANTS/PARENTS que nous dénommerons par la suite E.E.P. est né.

Il est **totalelement gratuit** et d'une capacité de 21 enfants (par mesure de sécurité et d'assurance) L'animation de la structure est assuré par Séverine BAUDIER, en Co responsabilité avec So-



Alors, si vous êtes intéressés FAMILLES RURALES de GIDY et les PETITS EXPLORATEURS invitent les familles à leur rendre visite à l'Espace Enfants/Parents (E.E.P.)

Pour cela vous pouvez vous informer en vous connectant sur <http://www.famillesruralesdegidy.reseaudesassociations.fr/>

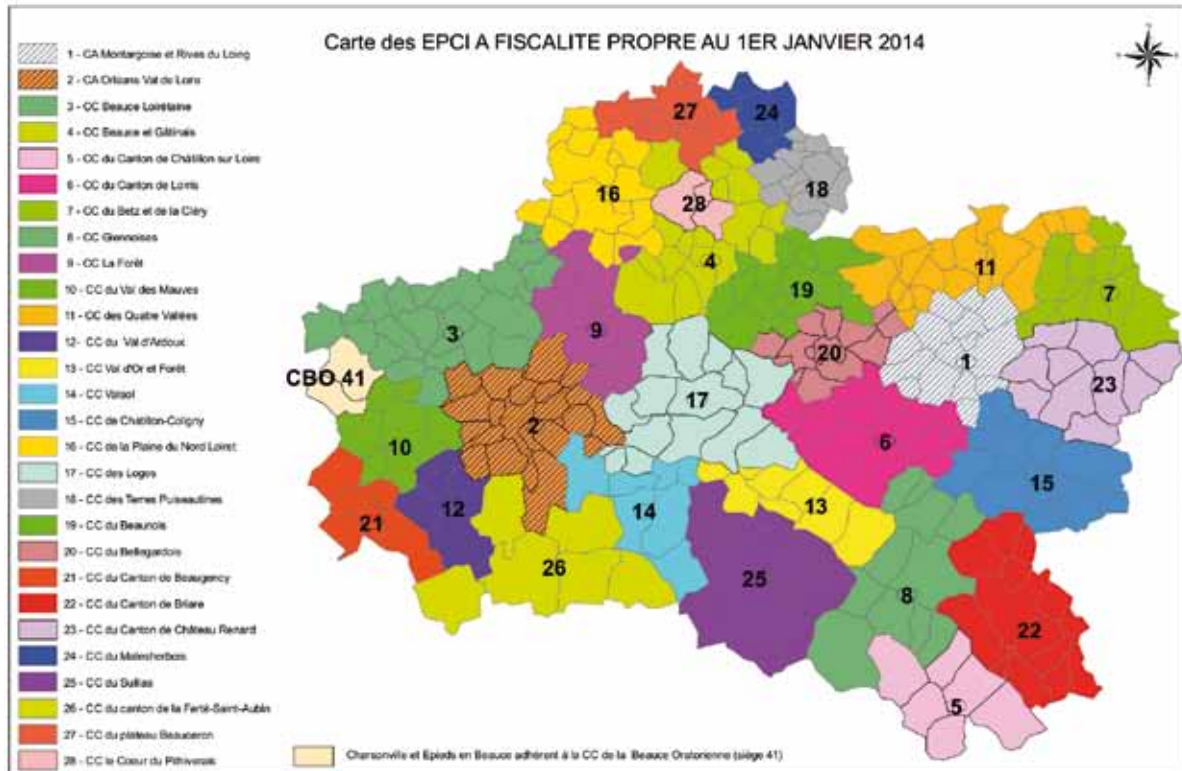
Ou alors, pour tout contact, en toute confidentialité vous pouvez joindre les PETITS EXPLORATEURS au téléphone fixe

02 38 75 17 96 ou 06 84 06 23 47

Par courriel à l'adresse

lespetitexplorateurs.gidy@gmail.com

La communauté de communes de la Beauce Loirétaine - C.C.B.L



LISTE DES COMMUNES MEMBRES ET LEUR REPRÉSENTATION : (commune et nombre de délégué)

- ARTENAY 4 ■ BOULAY-LES-BARRES 2 ■ BRICY 1 ■ BUCY-LE-ROI 1 ■ BUCY-SAINT-LIPHARD 1 ■ CERCOTTES 3 ■ CHEVILLY 6 ■ COINCES 1 ■ GEMIGNY 1 * GIDY 4 ■ HUETRE 1 ■ CHAPELLE-ONZERAIN 1 ■ LION-EN-BEAUCE 1 ■ PATAY 5 ■ ROUVRAY-SAINTE-CROIX 1 ■ RUAN 1 ■ SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE 1 ■ SAINT-SIGISMOND 1 ■ SOUGY 2 ■ TOURNOIS 1 ■ TRINAY 1 ■ VILLAMBLAIN 1 ■ VILLENEUVE-SUR-CONIE 1 .

Soit : **42 Délégués communautaires**

CARTE D'IDENTITÉ

- Date de création de l'entité : 21/12/2012
- Population totale : 16 137 habitants
- Nombre de membres : 23

Président :

Monsieur Thierry BRACQUEMOND - Maire de Huêtres

Vice présidents :

Monsieur Lucien HERVE (maire de Coinces), Monsieur Hubert JOLLIET (premier maire adjoint de Chevilly), Madame Isabelle ROZIER (première maire adjoint Patay), Monsieur Pascal GUDIN (maire d'Artenay - Conseiller départemental)

Siège social : Mairie - Place Lucien Bourgon - 45520 GIDY

Siège administratif :

1, rue Trianon - Mairie de Patay - 45310 PATAY

Tél : 02 38 78 94 16

Courriel : cc.beauceloirétaine45@gmail.com

Contact administratif : Madame Colette CAPELLE - Directrice Générale des Services

FONCTIONNEMENT

Commissions thématiques

Finances - Voirie - Urbanisme - Développement économique - SPANC - Bâtiments - Cadre de vie et action sociale

COMPÉTENCES

(Les compétences sont en cours de transfert vers l'intercommunalité)

Compétences obligatoires

■ Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur

- Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire : à savoir les ZAC dont la surface de plancher est à plus de 80% à vocation économique ou touristique, même située sur le territoire d'une seule commune

- Création et gestion d'un service partagé «urbanisme - droits des sols» chargé d'instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes, d'apporter aux communes une assistance technique dans l'élaboration ou la révision de leur POS/PLU ou carte communale, d'élaborer un document communautaire faisant la synthèse des POS ou des PLU des communes précisant la localisation et la réglementation des zones

- Elaboration, révision, suivi et animation de la Charte de Pays

- Elaboration, révision et suivi du Projet de territoire communautaire

■ Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques : à savoir les zones existantes ou à créer à compter du 26 décembre 2012

La vie municipale

- Actions de développement économique :

- Construction et gestion d'équipements d'intérêt communautaire : les équipements à créer à compter du 26 décembre 2012
- Suivi et animation des procédures et d'outils opérationnels de soutien au développement et à la restructuration du commerce et à l'artisanat
- Information, communication et promotion du territoire et de l'activité économique de la communauté, de son attractivité et de ses entreprises
- Aides économiques visant à favoriser l'implantation ou le maintien d'activités économiques ou touristiques

- Actions de développement touristique :

- Missions de service public de tourisme : accueil, information des visiteurs, promotion et animation touristique
- 28 avril, 28 octobre et mise en valeur des richesses paysagères et patrimoniales du territoire d'intérêt communautaire

Compétences optionnelles

■ Protection et mise en valeur de l'environnement – Transférable à l'horizon 2018/2020

- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

■ Politique du logement et du cadre de vie - Transférable à l'horizon 2018/2020

- Politique du logement :

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Politique du cadre de vie :

- Refuge pour animaux

■ Voirie

- Création, aménagement ou entretien de la voirie d'intérêt communautaire

■ Equipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire : piscine d'Artenay, bassin d'apprentissage de Patay, gymnases d'Artenay, de Chevilly, de Gidy et de Patay

■ Action sociale - Transférable à l'horizon 2018/2020

- Services à la famille :

- Petite enfance et enfance : mise en place et gestion d'un relais d'assistantes maternelles
- Définition d'une politique de développement social, culturel et sportif du territoire en direction de l'enfance, l'adolescence et la famille

- Politique en faveur des personnes âgées :

- Développement des services relatifs au maintien à domicile des personnes âgées
- Soutien aux associations d'aides à domicile intervenant en faveur des personnes âgées

■ Assainissement - EAUX Transférable à l'horizon 2018/2020

- Eaux usées individuelles : contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif (SPANC)

- Eaux usées collectives et distribution de l'eau potable : Ces compétences sont Transférable à l'horizon 2018/2020

Compétences supplémentaires

■ Actions culturelles et sportives - Transférable à l'horizon 2018/2020

- Organisation, participation à des événements ou des activités associatives de rayonnement communautaire et à vocation départementale, régionale ou nationale
- Contribution au soutien des activités du fonctionnement des collèges et de leurs annexes.

Nos représentants au Conseil communautaire - (Les conseillers de Gidy)

M. David JACQUET	M. Pascal GUDIN	Mme Dominique BILLARD
M. Jean-François MALON	Mme Pascale Minière	M. Gilles FUHRER
M. Martial SAVOURE-LEJEUNE	Mme Yolande OMBOUA	M. Marc LEGER
M. Bernard TEXIER	Mme Nadine JOVENIAUX	M. Hubert JOLLIET
Mme Isabelle BOUTET	M. Claude PELLETIER	Mme Brigitte BLAIN
Mme Elisabeth Charbonnier	M. Benoit PERDEREAU	Mme Annick BUISSON
M. Jean-Luc MARTIN	Mme Laurence COLLIN	M. Marc LEBLOND
Mme Isabelle ROZIER	M. Alain VELLARD	Mme Fabienne ROBERT

La vie municipale



Comptes rendus synthétiques des Conseils Municipaux considérés comme significatifs et importants // // // //

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

Construction de la nouvelle station d'épuration - avenant n°1

Travaux supplémentaires portant d'une part sur des travaux de Curage de la lagune suite à l'augmentation du volume de boues à évacuer de 900 m³ à 26 €/m³ soit : 23 400 € ht et d'autre part, aux sujétions liées à la modification du fonctionnement des lagunes. L'avenant global s'élève à 95 003,29 € ht (114 003,95 € ttc), ce qui représente un écart par rapport au prix de base de + 3,97 %.

Convention GRDF

Refus d'autoriser GRDF à déposer un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturels

Commission consultative du projet d'école

Désignation des membres de la Commission d'une commission consultative chargée d'animer un groupe de travail qui accompagnera l'étude portant construction du nouveau complexe scolaire. Cette commission est composée du Maire, de ses Adjoints, deux autres élus du conseil municipal, des directrices

d'école, d'un représentant de parents d'élèves de chaque école, un représentant des associations et Le Secrétaire général.

Voirie communautaire

- Transfert des routes (de panneau de sortie de commune à panneau d'entrée de la commune voisine) dites de Chevilly (15750 m²), de Boulay-les-Barres (8346 m²) et de Huneau (7661 m²),
- Engagement de la CCBL de réaliser les travaux de maintien du patrimoine sur ces trois tronçons sur une durée de six ans,
- Le coût annuel impacté sur le montant de l'attribution de compensation s'élève à 24 155.58 € et correspond au sixième de la charge totale du transfert évaluée à 144 933.46 €,
- Réévaluation de la charge financière à transférer au bout des six ans.

Dépôt des déchets verts

Ouverture de dépôt des déchets verts situé rue de Malvouiers assurée par des bénévoles, à partir d'une participation à hauteur de 2 € par mètre cube de déchets verts déposés.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2014

Construction de la nouvelle station d'épuration - avenant n°1

Travaux supplémentaires portant d'une part sur des travaux de Curage de la lagune suite à l'augmentation du volume de boues à évacuer de 900 m³ à 26 €/m³ soit : 23 400 € ht et d'autre part, aux sujétions liées à la modification du fonctionnement des lagunes. L'avenant global s'élève à 95 003,29 € ht (114 003,95 € ttc), ce qui représente un écart par rapport au prix de base de + 3,97 %.

Convention GRDF

Refus d'autoriser GRDF à déposer un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturels

Commission consultative du projet d'école

Désignation des membres de la Commission d'une commission consultative chargée d'animer un groupe de travail qui accompagnera l'étude portant construction du nouveau complexe scolaire. Cette commission est composée du Maire, de ses Adjoints, deux autres élus du conseil municipal, des directrices

d'école, d'un représentant de parents d'élèves de chaque école, un représentant des associations et Le Secrétaire général.

Voirie communautaire

- Transfert des routes (de panneau de sortie de commune à panneau d'entrée de la commune voisine) dites de Chevilly (15750 m²), de Boulay-les-Barres (8346 m²) et de Huneau (7661 m²),
- Engagement de la CCBL de réaliser les travaux de maintien du patrimoine sur ces trois tronçons sur une durée de six ans,
- Le coût annuel impacté sur le montant de l'attribution de compensation s'élève à 24 155.58 € et correspond au sixième de la charge totale du transfert évaluée à 144 933.46 €,
- Réévaluation de la charge financière à transférer au bout des six ans.

Dépôt des déchets verts

Ouverture de dépôt des déchets verts situé rue de Malvouiers assurée par des bénévoles, à partir d'une participation à hauteur de 2 € par mètre cube de déchets verts déposés.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015

Poste d'adjoint au maire

Suite à la décision du Maire de retirer à Monsieur Jean-Christophe JOURDAIN, troisième adjoint au maire, l'ensemble des délégations accordées le 03 juin 2014, le Conseil retire à Monsieur JOURDAIN sa qualité d'adjoint au maire et supprime le poste de troisième adjoint au maire.

Jury d'assises 2016

Désignation, par tirage au sort, de trois personnes susceptibles d'être retenues en qualité de juré par le Jury Criminel.

Classe de mer

Validation d'une participation financière communale à l'occasion de l'organisation par l'école élémentaire d'un voyage thématique (équitation) à Combloux (Haute-Savoie) du 25 mai au 04 juin 2015.

Centre aéré / Quotient familial CAF

Détermination des participations financières des familles, en fonction des quotients CAF (barème 2015) pour les inscriptions du centre aéré.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015 (suite)

Financement du Fonds Unifié au Logement (FUL) et du Fonds d'Aide des Jeunes (FAJ) - Département du Loiret

Approbation du Conseil pour abonder aux

- fonds d'aide aux jeunes (FAJ) dont la base s'élève à 0.11 € par habitant,
- fonds unifié au logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement (FSL) et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques ; le montant de cette participation s'élève à 0.77 € par habitant (dont 70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs précités).

Vote des taux 2015 de la fiscalité directe

Maintien des taux pratiqués en 2014

Vote des comptes de gestion 2014 du Comptable public, des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015

Subvention aux associations

Construction de la nouvelle station d'épuration

Avenant n° 2

L'avenant porte sur la prise en compte :

- D'un tapis d'enrobés à l'intérieur du site au niveau des installa-

tions techniques pour une valeur de 62 619 € ht,

- D'une plateforme de retournement au niveau de l'entrée permettant la circulation du véhicule chargé d'évacuer les déchets pour une valeur de 44 990 € ht,
- D'un drainage au titre de l'évacuation des eaux de pluie et d'une dalle béton pour une valeur de 5 982 € ht.

Adhésion « Ingenou 45

Cette société publique locale revêt la forme d'une société anonyme détenue exclusivement par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales. La société « Ingenou 45 » peut intervenir pour :

- assurer des missions de conseil et d'assistance et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage de tout projet,
- réaliser des études préalables nécessaires à la définition du besoin, à la faisabilité technique juridique, procédurale, économique et financière de tout projet,
- assurer des missions de maîtrise d'œuvre de tout projet incluant la conduite, la réalisation, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux ou prestations définis contractuellement.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Prix de la garderie - année scolaire 2015/2016

1.93 € le prix d'une présence (soit une augmentation de 0.5 %) afin de financer le déficit (1 322 €).

Prix de la cantine - année scolaire 2015-2016

Maintien des tarifs actuellement en vigueur, soit :

- 3.95 € pour un seul enfant ou le premier d'une famille,
- 3.59 € pour les suivants d'une même famille.

La commission des affaires scolaires informe que le coût de revient du repas s'élève à 5.95 €.

Service des TAP - Temps d'activités périscolaires

Maintien du service au vendredi de jour d'école de 13h30 à 16h30 fixant le coût à 1.5 €/séance.

Recrutements

Quatre personnes sont recrutées ; deux sont affectés à l'encadrement et la coordination des animations de TAP, des mercredis récréatifs, de la garderie périscolaire, de restaurant scolaire. Il aura également la charge d'assurer la liaison avec le personnel de Cigales & grillons. Les deux suivants consistent à renforcer l'encadrement de la garderie périscolaire et des animations (TAP & mercredis récréatifs).

Instruction des autorisations d'urbanisme

Mise en place d'un service des droits de sol communautaire par une entente intercommunautaire des Communautés de communes des Cantons de Beaugency (CCCB), du Val de Mauves (CCVM) et de la CC Beauce Loirétaine.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre complexe scolaire

La désignation du maître d'œuvre s'établira à partir du lancement d'un concours restreint sur esquisse. La consultation se déroulera en deux temps ; une première phase « candidatures » à l'issue de laquelle trois candidats seront retenus suivant les critères prévues dans le règlement de consultation ; une seconde phase « offres » dans laquelle les trois candidats déposeront leur esquisse et leur offre de prix. Les deux candidats non re-

tenus bénéficieront chacun d'une rémunération appelée prime d'un montant maximal de 22 000 €.

Le projet portera sur une construction, d'un complexe scolaire de 14 classes (soit 06 en maternelle et 08 en élémentaire). Les besoins sont estimés à 2734 m2 de surface utile auxquels s'ajoutent 3630 m2 d'espaces extérieurs (cours de récréation, jardin pédagogique, stationnement, dépose bus). Le coût estimatif s'élève à 5 630 000 € ht, correspondant au coût des travaux tous corps d'état y compris VRD.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2015

Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Jury

Constitution du jury chargé de procéder à la désignation du maître d'œuvre du complexe scolaire, présidé par Monsieur le Maire des trois membres titulaires de la commission d'appel d'offre désignés par délibération n° 2014-35, les directrices ou leurs représentantes, des deux écoles de Gidy, en qualité de personnalités, deux membres de l'Ordre régional des architectes désignés en leur sein et un ingénieur désigné par leur instance représentative, en qualité de personnes qualifiées eu égard aux compétences requises au cahier des charges.

Mercredis récréatifs

Mise en place d'une tarification issue du barème CAF. Pour les personnes dont le revenu serait supérieur au barème CAF, le prix de la journée s'élèverait à 9€/mercredi.

PEDT- CAF

Validation du projet éducatif territorial avec accompagnement de la CAF.

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Validation de l'agenda qui engage la commune à réaliser les travaux de conformités relevées à ce jour mis en évidence par le Bureau Veritas, applicable aux propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP).

La vie municipale

Etat civil // // // // // Année 2015 (Parution avec l'autorisation des familles)

Les mariages

Ils se sont mariés.



MONNIER David	JUGNET Aurélie	28/02/15
HAQUET Sébastien	FAY Bénédicte	18/04/15
GUIHEUX Nicolas	DA CUNHA Cindy	25/04/15
DADO Julien	TALASI Aurélie	30/05/15
FOURMESSOL Jérôme	DA COSTA Aurélie	06/06/15
HIRIGOYEN Pierre	BERTHOUT Aurélie	22/08/15
BRISSARD Dominique	ALEXANDRE Annie	26/09/15

Les décès

ils nous ont quitté.



BOURGEOIS Daniel	28/01/15
THÉNOT - COUSIN Michèle	04/03/15
LAROCHE Christian	24/05/15
TOURNEREAU - MERLE Paulette	30/05/15
ROUX Jean-Pierre	01/10/15
PERDOUX - BLOTTIN Marie-France	12/10/15
LACASSE Christian	21/10/15
DESVIGNES Michel	02/11/15
ALLARD Robert	25/11/15



Les naissances

Ils ont vu le jour alors que leurs parents habitent Gidy.

BOIS GILLES Arya	27/01/15
CHAGNON Arthur	31/01/15
LENOIR Mattéo	12/02/15
ALVES Nohlan	16/02/15
PÉTINIOT Mélodie	20/02/15
LAFAYE Théo	27/02/15
NORMAND Noland	27/02/15
MAMET Ninon	01/03/15
SOUCE JOSEPH Liam	04/03/15
GUERMAT Nabil	02/04/15
GAUDRON Lola	09/04/15
PIETRZAK Zélie	15/04/15
EMEL Caliste	18/04/15
HÉRAULT Zoé	21/04/15
ECHARD Raphael	28/04/15
BOUCHER Emma	15/05/15
MAYSOUNAVE Mila	15/05/15
CONORT Louise	18/05/15
CHENAYE Alan	22/05/15
CHENAYE Inès	22/05/15
PEKLE Paul	28/05/15
PINALIE Louis	03/06/15
GUIHEUX Alicia	05/06/15
AÏT SI ALI OUH Yassine	14/06/15
ARCHAMBAULT Ethan	09/07/15
BARDIN Élise	01/08/15
ABBEY Noé	06/08/15
MONNIER Axel	11/08/15
BESCOND Rafaèle	12/08/15
FÉLICITÉ Hugo	14/08/15
MANDREUX Noélie	14/08/15
DEVELLE Naëlys	22/08/15
HARDOUIN Emrys	09/09/15
RIOUALL Chloé	30/09/15
MALLEJAC Érin	21/10/15

La vie municipale

Gendarmerie - Sécurité // // // //

La brigade de gendarmerie
Brigade d'Artenay Patay
 533 rue du moulin 45140 ARTENAY
 Téléphone : 02 38 80 59 04
 Vous conseillez :

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

A partir du changement d'heure, votre domicile est particulièrement vulnérable entre 17h00 et 21h00.

NON ÉCLAIRÉ, CELA RÉVÈLE FACILEMENT VOTRE ABSENCE.

Il est régulièrement constaté à cette période une recrudescence des cambriolages alors qu'un simple programmeur connecté à une lampe peut suffire à simuler une présence **DISSUASIVE**.

VOUS DOMESTICATEZ JUSQU'À CHOSE DÉFINITIVE, EN NUMÉRO LE 17

PROFITER DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



En matière de prévention des cambriolages, la Gendarmerie rappelle l'existence d'un **service gratuit de surveillance des résidences**, nommé « **Opération Tranquillité Vacances** ». Cette opération est mise en place tout au long de l'année, que votre absence soit brève ou longue. Pour la mettre en œuvre, il suffit de se rendre à la brigade de Gendarmerie de votre domicile ou s'inscrire sur le site du Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr). Ainsi, lors des services de surveillance générale, les gendarmes font des passages au domicile de ceux qui se sont inscrits et vous rassurent par SMS.

Alors n'hésitez plus ! Le principe est simple et fonctionnel.

Si vous êtes victime d'un cambriolage au d'un vol :

- Présentez immédiatement la gendarmerie, composez le 17 ou le 112 à partir d'un fixe ou d'un portable.
- Si les cambrioleurs sont saisis sur place, ne prenez pas de risque : privilégiez le recueil d'éléments d'information (photos, documents, vêtements, outils, bijoux, ...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, ne touchez à rien et protégez les lieux, clés, afin de garantir les relevés de traces et indices à l'arrivée de l'enquêteur.
- Interditez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèques et cartes de crédit volés.
- Déclarez le vol à votre assureur.
- Demandez conseil au Correspondant Sécurité de votre brigade de gendarmerie, qui assurera gratuitement une consultation de sécurité sur votre exploitation.

N'intervenez pas !

Si vous possédez une ou plusieurs armes de chasse, ne vous en servez pas !



PRÉVENTION A DESTINATION DU MONDE AGRICOLE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU LOIRET



C'est illégal (le permis de chasse n'est pas un port d'arme) et vous risquez des poursuites judiciaires lourdes.

Vous vous mettez en danger face à une réaction violente et disproportionnée des cambrioleurs.

QUELQUES PRECAUTIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES



- Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'habitacle de la voiture.
- Évitez de laisser votre voiture allumée sans que vous soyez présent.
- Ne laissez pas de cartons de son de suite de votre maison devant votre porte.
- Évitez d'être vu lorsqu'il y a du monde dans la rue.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.
- Ne laissez pas de bijoux ou de objets de valeur dans votre voiture.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.
- Ne laissez pas de sacs à main ou de portefeuilles dans votre voiture.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Présentez immédiatement la gendarmerie ou la brigade de gendarmerie de votre domicile.

Si les cambrioleurs sont saisis sur place, ne prenez pas de risque : privilégiez le recueil d'éléments d'information (photos, documents, vêtements, outils, bijoux, ...).

Avant l'arrivée de la gendarmerie, ne touchez à rien et protégez les lieux, clés, afin de garantir les relevés de traces et indices à l'arrivée de l'enquêteur.

Interditez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte.

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèques et cartes de crédit volés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Demandez conseil au Correspondant Sécurité de votre brigade de gendarmerie, qui assurera gratuitement une consultation de sécurité sur votre exploitation.

PRÉVENTION A DESTINATION DU MONDE AGRICOLE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU LOIRET

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
 OPPOSITION CHÈQUE : 0 892 68 32 08
 BANCARTE TÉLÉPHONES PORTABLES : 10 23
 Orange : 0 800 300 740
 Bouygues Télécom : 0 800 29 13 00
 Free : 32 44

Contre les cambriolages, les bons réflexes !



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

Brigade d'Artenay Patay
 533 rue du moulin 45140 ARTENAY
 Téléphone : 02 38 80 59 04

www.interieur.gouv.fr
 @interieur_gouv_fr
www.facebook.com/interieur.interieur




Les Sapeurs-pompiers // 2015



Le Centre de Première Intervention de Gidy compte un effectif de 10 sapeurs-Pompiers comprenant : 3 Sous officiers et 7 hommes du rang.

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015, le C.P.I (Centre de Première Intervention) de Gidy a effectué 33 sorties :

1 Accident sur la voie publique - 1 Feu de pavillon - 1 Renfort, feu d'appartement à Chevilly - 2 Renforts -
3 feux divers à Cercottes - 1 Feu de cheminée - 1 Feu de plein air - 1 feu de V-L - 20 Secours à personne –
2 Destruction d'insectes - 1 sortie opération diverse & 2 Départ annulés.

Depuis le 1^{er} avril 2015 le CPI de Gidy est rattaché avec le nouveau centre **PANOS (Poste Avancé Nord Ormes-Saran)** implanté à côté d'Emmaüs à Ormes.

MATÉRIELS ET EQUIPEMENTS

Dotation du SDIS d'un nouveau PC et des nouveaux sélectifs BIRDY III pour chaque sapeurs-pompiers.

DÉPART :

Au 1^{er} janvier 2015 le Sapeur 1^{ère} Classe **Adrien RAIMBERT** a pris une dispense d'un an.

Le caporal-chef **Hervé JOYEUX** a cessé sa double appartenance du CPI de Gidy

Le Sapeur 1^{ère} Classe **Coralie PLOTTON** a quitté le C.P.I de Gidy le 1^{er} septembre 2015.

FORMATION 2015

Le Caporal-chef **Jean-Pierre TEIXEIRA** et le sapeur 1^{ère} classe **Alexis LAROCHE** ont suivi les 8 et 9 Octobre 2015 le stage EGE (Embrassement Généralisé Eclair) au CSP de Montargis.

CÉRÉMONIE DE LA SAINTE BARBE SAINTE CÉCILE DU 28/11/2015

■ Promotions

- Le caporal **Jérémy DELAINE** a été promu au grade de Caporal-chef
- Le Sergent-chef **Clément TOURNE** a été promu au grade d'adjudant.
- L'adjudant **Martial DUVALLET** a été promu au grade d'adjudant-chef.

■ Distinctions

L'adjudant **Clément TOURNE** a reçu la médaille de bronze de L'UDSPL (Union départementale des sapeurs-pompiers du Loiret) pour 15 ans de service.

Le **Caporal Pellé Loïc** a reçu la médaille d'or des sapeurs-pompiers pour 30 ans de service.

Le centre de première intervention de Gidy recrute.

**Prenez contact avec le chef de centre,
L'adjudant-chef Martial DUVALLET
139 Rue de la Caillardise
au 02.38.75.42.33 ou 06.63.99.53.79.**

**POUR TOUT APPEL,
COMPOSEZ LE 18 ou le 112.**

La vie municipale

Le recensement des populations // // // //

Pour notre commune de GIDY le recensement aura lieu entre le 21 janvier 2016 et 20 février 2016

Les personnes habilitées par le maire, habitants GIDY et porteurs d'une carte avec leur photographie d'identité vont se présenter à votre domicile.

Le recensement est OBLIGATOIRE, et l'agent doit vous présenter sa carte officielle, sauf si vous le connaissez bien.)

Si vous avez un doute, n'ouvrez pas votre porte et appelez la mairie au 02 38 75 35 98.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr....

Le savez-vous : le recensement a été institué en 1801 sous Napoléon. Il s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. Puis entre 1946 et 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Depuis les communes de moins de 10 000 h réalisent un recensement à raison d'une commune sur 5 chaque année. Quant à celles supérieures à 10 000 h l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon représentant environ 8% des logements.

COMMENT CELA VA SE PASSER EN RÉALITÉ ?

Vous avez le choix entre répondre à l'agent qui :

- vous remettra vos identifiants pour **vous faire recenser en ligne sur internet.**

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Ou bien, si l'informatique n'est pas votre « fort »

- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son **passage les questionnaires papier**

concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr



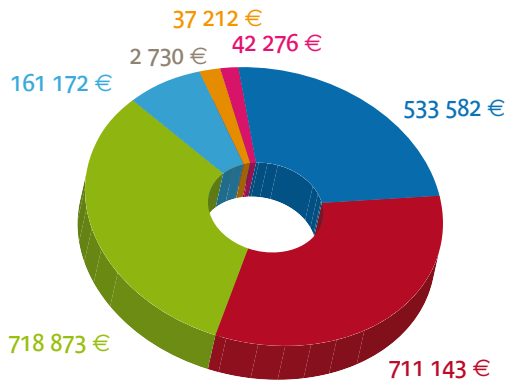
La vie municipale

Compte administratif // // // //

PRÉAMBULE

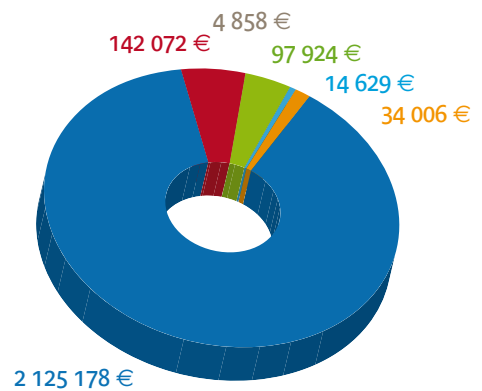
Les comptes qui apparaissent ici, sont le reflet des comptes réellement mis en œuvre par le conseil municipal, c'est ce que l'on appelle le compte administratif. Il est bon de savoir qu'une commune n'a pas de service comptabilité, ce rôle est dévolu au trésorier-payeur plus communément connu sous le vocable de « percepteur ». Pour ce qui concerne notre commune il s'agit de Mme CROIBIER Christelle résidant à PATAY.

Dépenses de Fonctionnement 2 206 988 euros



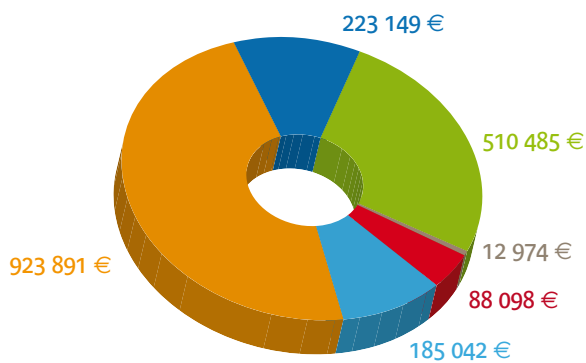
- Charges à caractère général
- Frais de personnel
- Atténuations de produits
- Charges exceptionnelles
- Charges de gestion courante
- Opérations d'ordre (de section à section)
- Charges financières (service de la dette)

Recettes de Fonctionnement 2 418 666 euros



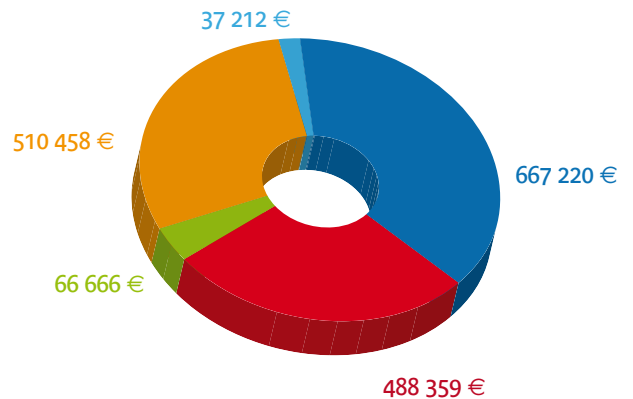
- Impôts et taxes (incluant 1070 k€ d'impôts locaux)
- Atténuations de charges et produits financiers
- Produits des services du domaine
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels
- Produits de gestion courante

Dépenses d'Investissement 1 943 612 euros



- Remboursement des emprunts
- Opérations patrimoniales d'ordre
- Immobilisations incorporelles
- Acquisitions
- Traux
- Autres immobilisations financières

Recettes d'Investissement 1 769 914 euros



- Emprunts
- Dotations de l'Etat et Réserves
- Autres immobilisations financières
- Opérations patrimoniales d'ordre
- Opérations d'ordre (de section à section)

La vie municipale

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - SITUATION AU 09/11/2015

Section de fonctionnement	
Résultats antérieur 2014	5 230 777 €
Résultat de l'exercice 2015	211 678 €
Résultat de clôture 2015	5 442 455 €
Section d'investissement	
Résultats antérieur 2014	358 661 €
Résultat de l'exercice 2015	-173 698 €
Résultat de clôture 2015	184 964 €
Résultats globaux	
Résultats antérieur 2014	5 589 439 €
Résultat de l'exercice 2015	37 980 €
Résultat de clôture 2015	5 627 419 €

FISCALITÉ 2015

	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe habitation (TH)	1 994 000	16,06 %	320 236 €
Taxe FONCIER BÂTI (TFB)	5 696 000	12,44 %	708 582 €
Taxe FONCIER BÂTI (TFNB)	88 200	47,18 %	41 613 €
Attribution de compensation versée par la communauté de communes			1 357 904 €
Reversements à l'Etat			-648 154 €
TOTAL à percevoir en 2015			1 780 181 €

La vie des services municipaux // // // //

Pour cette année 2015, les services municipaux ont subi de très légères modifications.

Nous avons dû engager des personnels en technique essentiellement en renouvellement (départs), mais aussi pour le service Enfance où un aménagement était devenu nécessaire.

Les mouvements des personnels au sein des personnels communaux sont les suivants, à savoir pour :

Ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite...

- Annie ROGER - FF d'ATSEM

Les nouveaux arrivants dans le service :

- M Marc Blanquet – Service technique Coordonnateur
- M Damien Ferreira - Service technique
- Mme Clotilde Gaudron - Desbrée - Directrice de la Halte Garderie
- Mme Daisie Malleron - Responsable animation
- Mme Maryon Frénois - Adjointe à la responsable Animation

- M. Florian Fischer - Agent polyvalent
- Mme Fabienne Bissierier - Agent polyvalent.

Ceux qui vont changer d'activité ...

- Roland Villain va prendre une retraite méritée au premier trimestre de 2016.

Les départs :

- David Mantho - Animateur
- Marie Laure Roekens – Directrice de la Halte-Garderie

La Maison des Hirondelles - Halte garderie // // // //

Clotilde, Isabelle, Mélodie et Annie accueillent vos enfants les Lundi, Mardi, Jeudi toute la journée et le Mercredi matin au sein de la halte-garderie.

Les enfants peuvent jouer à leur rythme, en fonction de leur besoin sous le regard bienveillant des adultes.

Ils retrouvent avec plaisir les jeux de dinette, de garage, de transvasement, de peinture,...

A ce jour, il reste des places, pour des enfants de 3 mois à 6 ans. N'hésitez pas à les retrouver à La maison des Hirondelles

Adresse : Maison des Hirondelles - rue du Bourg

Téléphone : 02 38 75 37 41.

La Halte-garderie bénéficie des aides de la CAF.

Pour plus d'informations et renseignements www.gidy.fr



La vie scolaire et périscolaire

La vie scolaire // // // //

Ecole maternelle

L'école maternelle est dirigée par Mme Rocher-Archenault. L'équipe qu'elle anime est la suivante, selon les niveaux :

- Mme Coutin PS/MS : 28 (PS : 18 et MS : 10)
- Mme Doudat PS/MS : 28 (PS : 14 et MS : 14)
- Mme Baudrant MS/GS : 28 (MS : 17 et GS : 11)
- Mme Rocher GS : 28

Pour leur permettre d'accueillir cette année quelque 112 élèves dont 32 en petite section, et mener à bien leur mission ; les enseignantes sont aidées par le personnel communal composé de Mme Katia Fournier, Isabelle Greneche, Nathalie Galinier et Jessica Labouachara.

Note : PS : Petite section - MS : moyenne section - GS : grande section.



Pour joindre la directrice : 02 38 75 41 10 ou <http://www.gidy.fr/fr/information/23417/ecole-maternelle>

Ecole Élémentaire



Pour joindre Mme la directrice : 02 38 75 35 95 ou <http://www.gidy.fr/fr/information/23416/ecole-primaire>

La directrice Mme Gouffault-Pinet anime l'équipe enseignante. Cette année elle a eu en charge d'ouvrir une classe supplémentaire qui s'est implantée dans la nouvelle construction modulaire ayant un caractère provisoire en attendant la construction de la nouvelle école.

L'école élémentaire accueille quelque 144 élèves en six classes, administrées de la manière suivante :

- Mme Fromion CP : 24
- Mme Augendre CP/CE1 : 23 (CP : 17 et CE1 : 6)
- M. Parey CE1 : 24
- Mme Gaudin CE2/CM1 : 25 (CE2 : 16 et CM1 : 9)
- Mr Houzé CE2/CM1 : 25 (CE2 : 14 et CM1 : 11)
- Mme Gouffault-Pinet CM2 : 22

La vie périscolaire // // // //

Encadrement des activités

En cette rentrée 2015, de nombreux changements ont eu lieu en ce qui concerne les temps périscolaires, les TAP et les mercredis récréatifs. Il a été procédé au recrutement de Daisie Malleron : coordinatrice et responsable des animations maternelles, ainsi que Maryon Frénois : coordinatrice adjointe et responsable des animations élémentaire. Le travail se fera donc toujours en équipe avec les employés communaux pour encadrer les groupes d'enfants.



Ces deux responsables sont référentes auprès des parents.

Comme l'année précédente, l'association Cigales et Grillon intervient avec ses animateurs sur les TAP et les mercredis récréatifs sous la direction d'Emmanuel N'DJE.

Garderie Périscolaire

Les équipes accueillent environ 35-40 enfants en maternelle et de 40 à 45 enfants en élémentaire. Annie Tilmans, Fabienne Bissier, Florian Fischler, Sandrina Thauvin et Christelle Corbery assurent le service de garderie périscolaire de 07h30 à 08h50 et le soir de 16h30 à 18h30, sous la responsabilité de Daisie et Maryon.

La vie du village

Temps d'Activité Périscolaires (T.A.P)

Nous accueillons 65/70 enfants en maternelle et de 62/70 enfants en élémentaire.

L'équipe est composée pour les personnels communaux de :

Katia Fournier, Isabelle Greneche, Annie Tilmans, Nathalie Galinier, Jessica Labouachara, Christelle Corbery, Fabienne Bisserier et Aurélie Mérose.

Auxquelles s'ajoutent 6 personnes de Cigales et Grillon sous l'autorité d'Emmanuel N'DJE

Il est proposé des activités T.A.P. chaque vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Ces temps permettent d'alléger la semaine de l'enfant qui participe à diverses activités (ludiques, sportives, manuelles, artistiques, culturelles).

Les programmes sont affichés tous les mois avant les inscriptions sur le panneau d'affichage devant l'école.

Des projets sont en réflexion, et seront mis en place au cours de l'année.

Il est ici rappelé aux gidéens que les animatrices recherchent des thèmes d'activités ou d'initiations à des sujets d'éveil et de passions. Alors si vous faites partie de ceux-là, et que vous souhaitez partager votre passion prenez contact :

Courriel :

serviceanimations@mairiedegidy.fr

Pour finir, sachez que les animatrices assurent la discipline, et la gestion des enfants durant la séance ou les deux séances que vous accepteriez de partager aux enfants.

Un **carnaval** est prévu pour avril-mai 2016, et nous mettons tout en œuvre pour pouvoir intégrer à la fête une musique pour le défilé, qui cette année sera plus long, comme tous l'ont souhaité l'an dernier.



Les « mercredis récréatifs »

L'équipe d'accueil reçoit de 10/12 enfants en maternelle et de 14/16 enfants en élémentaire. Elle est composée de Daisie (maternelle), Maryon (élémentaire), entourées d'Annie Tilmans, Fabienne Bisserier, Christelle Corbery, Aurélie Mérose et un animateur Cigales et Grillon.

C'est en fait une activité très semblable à ce que nous vivons au sein des T.A.P., mais en plus facile à organiser.

Comme cette activité est déclarée à la direction départementale de la cohésion sociale (D.D.C.S), la direction de la structure est assurée par M. Emmanuel N'DJE qui appartient à Cigales & Grillons.

Cantine

L'équipe du personnel communal sous la responsabilité des animatrices, regroupe l'ensemble des personnels communaux attachés au service des écoles : Mmes Fournier – Greneche – Galinier – Labouachara – Bisserier – Corbery et Thauvin, ainsi que ceux affectés au service de la cantine à savoir M. Fischler et Mmes Allard - Duvallet pour la distribution des repas et le service de cantine.

En ce qui concerne les élémentaires, Maryon Frénois a instauré des règles de vie et des placements à table pour les enfants, prenant en compte leur bien-être, leur confort et leur sécurité.

Ce placement issu de l'expérience des animateurs, est bien compris des enfants, qui maintenant déjeunent tous ensemble, sans aucune exclusion ni mises à l'écart, et avec quelques décibels en moins.

Un geste envers les personnels consiste à faire participer les enfants au « débarrassage des assiettes et couverts » par regroupement des assiettes en bout de table.

L'équipe animation vous souhaite une bonne année 2016.

Travaux - Patrimoine - Investissements // // // //

Le groupe scolaire

L'origine de la mise en oeuvre de ce projet a été une décision du maire, qui a créé une Commission Consultative du projet d'école le 19 novembre 2014 pour faire le choix entre restructurer l'existant ou créer un établissement nouveau. Nous avons estimé pour ce projet devoir investir quelque 4 900 K€ basés sur les données d'un architecte local et sur la base du seuil de procédure simplifiée pour éviter l'appel d'offre international.

La commune a pris conseil auprès du C.A.U.E. - Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement. (Adhésion le 10 décembre 2014 votée en Conseil municipal).

Cet organisme a mené une étude de sorte à nous permettre de déterminer l'orientation à prendre.

A savoir : Construire dans l'existant en remettant aux normes tout en agrandissant (passer de 9 à 12 classes) ou bien s'orienter vers un bâtiment nouveau ?

Le C.A.U.E a mené tout d'abord une étude urbanistique, puis une approche des structures scolaires pour demain, avec la projection dans le tissu urbain.

L'étude a conduit à démontrer que pour pouvoir construire une structure scolaire pérenne, il apparaît que nous :

- Devrons envisager de créer 12 classes, qu'il faudra porter rapidement à 14. (Validé en phase de concours).
- Aurons à relever le seuil de sécurité des installations actuelles si nous restons dans les existants. Les pompiers du SDIS nous feront passer le site de catégorie 4 à 3, plus contraignante du fait du passage au delà de 300 élèves. (Travaux d'alarme incendie et évacuation, d'accessibilité et de sécurité).
- Devrons envisager des alternatives de scolarisations ... (activité de chantier peu réaliste avec les cours et la sécurité en présence de nos enfants).
- Devons savoir que les cours de récréation sont déjà en seuil limite en matière de surfaces (directrices)
- Serons confronté à des conditions de circulations encore plus aberrantes aux abords des écoles,
- Ne disposerons pas du foncier suffisant, pour permettre le développement du programme à 14 classes. (pas de possibilité technique de construire en élévation 5 classes nouvelles).

Ces éléments regroupés dans un mémoire, ont été commenté et argumenté lors des deux réunions de la Commission consultative des 05 janvier et 14 janvier 2015.

La commission consultative du projet d'école restera active jusque l'ouverture du groupe scolaire.

La mairie a rendu compte des travaux de cette commission consultative du projet d'école, en séance de Conseil municipal du 17 février 2015. L'orientation vers un nouveau bâtiment a été

votée à l'unanimité moins un conseiller absent (membre de la commission consultative).

Au cours des échanges, il a été évoqué des budgets travaux de manière informelle qui oscillaient entre 6 000 K€ et 9 000 K€ hors honoraires (par analogie avec les dernières réalisations du CAUE pour le Conseil général du Loiret.)

La décision de lancer le concours de maîtrise d'oeuvre a été prise en conseil municipal du 09 juillet 2015, le maître d'oeuvre a été choisi. Il a immédiatement lancé le concours de maîtrise d'oeuvre qui permet de sélectionner 3 candidats en fin de procédure.

Des trois équipes issues de la sélection par voie de jury (Fond de la Retrèue) une équipe lauréate a été désignée lors de la séance plénière du 09 décembre 2015.

Il est important de prendre en note, que le choix du lauréat a été réalisé dans le cadre d'une procédure d'anonymat sous la direction d'un huissier de justice (méthode légale et conforme aux procédures des marchés publics).

Ce genre de procédure est frustrante pour les élus et les membres du jury. Il leur a fallu procéder au choix d'un projet « anonyme » sans en connaître le montant des travaux, ni celui des honoraires.

Pour plus de sûreté à cet égard, nous avons fait indiquer dans le règlement du concours international, le montant de travaux estimé par l'Assistant maître d'ouvrage soit 5 650 000 € **de travaux** pour construire 12 classes, auquel s'ajoutent les honoraires de l'architecte équivalents à 710 000 €).

L'atterrissage du projet, surtout s'il faut faire 14 classes, pourrait raisonnablement arriver aux alentours de 7 000 à 7 200 K€ honoraires inclus. Il faudra considérer en sus les prestations des organismes de contrôle de conformité des travaux imposés sur ce genre de constructions.

L'impérieux besoin de cette structure, pour accueillir les enfants, ne peut être différé.

Ce serait catastrophique, attendu que Gidy a été pourvue au P.L.U. de 2011 de zones à urbaniser qui risquent fort de générer un nombre sans cesse croissant de « bambins » à scolariser sur les 4 à 6 années à venir.

La construction des Modulaires en est une illustration vivante, dont nous souhaitons qu'elle contienne l'afflux d'élèves jusque 2018.

Paraît qu'y a un nouveau groupe scolaire à Gidy !...



mais non, ils ont choisi l'architecte, les travaux devraient débuter au premier trimestre 2016 et l'ouverture c'est pour la rentrée de 2018...

nous on est prêt depuis longtemps .

La vie du village

Ecole modulaire - Accès handicapés

Deux classes modulaires ont été installées dans la cour de l'école. La commune de Gidy ayant été confrontée à un problème d'espace insuffisant pour accueillir les écoliers à la rentrée scolaire.

Pour faire face à cette situation, les élus ont opté pour l'installation de deux classes modulaires dans la cour de l'école.

Ces locaux réalisés aux normes RT 2012, et équipés de chauffage et de ventilation hygiénique, chauffés par pompe à chaleur sont aujourd'hui appréciés de nos petites têtes blondes. Les installations sont réalisées de sorte à satisfaire à la nouvelle exigence « Ad'ap » en matière de handicap, et que les services de l'Etat imposent aux collectivités territoriales.



Station d'épuration du BOIS BOURRE



Les travaux signés par la mandature précédente, ont réellement débuté peu après l'été de 2014.

Actuellement la station est opérationnelle depuis juin 2015. La réception des travaux a été prononcée le 12 novembre 2015. Il reste des réserves de réception mineures, pour lequel SOGEA doit finir vers décembre 2015.

Un contrôle des niveaux hydrologiques est en cours.

L'inauguration officielle sera réalisée courant 2016, et avec en particulier les administrations et les services du département qui ont octroyé des aides.

Nous vous tiendrons informés des suites en temps et heure, bien évidemment.

Les travaux de « recyclage » du site de l'ancienne station d'épuration sont terminés et le terrain sera laissé au repos selon la procédure prévue.

INFORMATION IMPORTANTE

Contrairement aux indications sur les blocs Lingettes, IL ne faut pas jeter les LINGETTES dans les toilettes.

Ces lingettes mettent plusieurs mois à se dégrader et leur transit vers la station d'épuration est très court (inférieur à 2 jours) Par ailleurs vos installations intérieures risquent des engorgements forts coûteux.



L'activité du personnel communal...

Ce clin d'œil, aux employés municipaux, qui oeuvrent pour nous offrir le meilleur d'eux-mêmes dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Que ce soit pour l'entretien des espaces verts, la création de jardin, l'entretien des bordures et trottoirs et abords des bâtiments de la commune.

Tous n'ont pas un travail aussi démonstratif que le fleurissement, mais leur action est quotidienne. Il faut penser à ceux qui entretiennent les locaux, exploitent l'assainissement (Station d'épuration), mais aussi à ceux qui assurent :

- le suivi technique des matériels et du patrimoine de la ville bien commun des gidéens,
- le service de halte-garderie
- la préparation des repas, le service à la cantine, la distribution des repas,
- le suivi et l'accompagnement de l'activité scolaire auprès des enseignants,



- l'animation des activités périscolaires et des mercredis créatifs.

Le village est éligible au label « Village fleuri » depuis ce mois de novembre 2015.

Police territoriale - Sécurité et Civisme dans le respect d'autrui // // // //

Le bilan des actions de police du maire, s'établit ainsi pour les trois derniers mois que sont Septembre – octobre et novembre 2015 :

- 5 Infractions relevées et sanctionnés par procès verbal,
- 6 interventions sur déclenchement des alarmes intrusion
- La récupération de 3 animaux en divagation, que nous maintenons en rétention sur l'installation d'un chenil (obligation et nombreuses demandes de concitoyens)
- Le Radar pédagogique donne des résultats « mitigés » qui doivent s'imposer à nous, soit :
 - 92 267 véhicules contrôlés,
 - 448 167 mesures de réalisées,
 - Vitesse maximale (nuitamment) : 141 km/h
- **Voies les plus respectées** : rue du Cas rouge et Route d'Ormes



• **Rues les moins respectées dans l'ordre** : Routes de Saran, du Bourg et de Cercottes

• **Vitesse moyenne pondérée sur l'ensemble des voies du village** : entre 51 km/h pour les rues les plus fréquentées et 41 km/h.

Face à ce constat, la mairie est en cours d'étude pour appliquer des dispositions répondant à la sécurité.

D'ores et déjà des contacts ont été initiés de sorte à pouvoir procéder à des contrôles contraignants (respect de la signalisation et de la vitesse).

Dans l'attente, il a été demandé aux services de gendarmerie de maintenir et d'intensifier leur présence.



Les déchets verts // // // //



Voici bientôt 7 mois que la station de déchet vert est à disposition des gidéens. En fait, il faut adresser un grand merci aux 8 bénévoles qui weekend après weekend, donnent de leur temps pour maintenir ce service.

A ce jour la station n'a pas été saturée, et les horaires mis en

place sont appréciés de tous.

Au total ce sont quelque 100 familles de la commune qui apprécient ce service.

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit du fait de la présence de Station de déchets sur le canton.

Pour mémoire sont concernés : les feuilles mortes, les résidus

d'élagage, de taille de haies et arbustes, les épluchures, débroussaillage, etc.

Les sanctions peuvent aller jusque 450€ par infraction, en référence au décret n° 2003-462 du 21 mai 2003.

Les plaintes de voisins pour nuisances olfactives sont dorénavant recevables.

Il est fait appel aux volontaires pour renforcer les bénévoles, une équipe de 10 à 12 personnes permettrait de faire un roulement. (Adressez-vous en mairie – téléphone 02 38 75 35 98 ou accueil@mairiedegidy.fr)



L'éclairage LED par détection de présence... source d'économie // // // //

Pour origine, la démarche s'inscrit en premier lieu pour réduire le coût de l'énergie pour les concitoyens, mais aussi participer à une démarche éco responsable.

L'essai, sur la rue de Beaurepaire qui est en éclairage progressif par détection de présence, continue. Des réglages restent à réaliser (détection à régler en amplitude, et à rendre efficiente). Quant à l'éclairage il reste à l'identique de ce qu'il y avait au préalable, ce qui sera intégré aussi à la réflexion.

Nous allons continuer cette triple action débutée il y a 8 mois déjà, à savoir :

1. La renégociation du coût direct de toutes les énergies de la commune (Electricité et Gaz) (voir Fond de la retrans 09-2015-Centrale d'achat APPROLYS.)
2. Le changement à compter de 2015 des lampes classiques des lampadaires, par des lampes LED (Il y en eut 31 en 2015 et il en restera 236 à renouveler par phases successives)
3. Changement de 36 lampes en LED pour le programme 2016 (rues de Coulureux, des acacias, des Pruniers et des Sorbiers et la liaison de rue entre acacias - la vallée)

Il a été décidé la mise en place d'une étude sur la détection de présence (analyse et correctif pour l'installation rue de Beaurepaire et avec projection sur le reste du réseau).

La Sté ISI ELEC qui est détentrice du contrat « éclairage public et décoration de Noël » jusque 2020 est convoquée début 2016.



La vie du village

Suites des rencontres citoyennes - Sécurité

Même si ces travaux avaient tardé un peu dans leur mise en place, la promesse faite le 28 juin 2014 a été tenue entre la fin de septembre et le mois de février suivant de 2015 pour ce secteur du Lieu Le Portereau.

Maintenant M Jamain Bertrand pourra passer en toutes quiétude et sécurité sur le trottoir de l'entrée de la rue de la mi-voie.

Quant aux « rodéos » qui avaient lieu sur le pont des Retrèves, ils sont dorénavant impossibles.

Merci aux services de la D.D.T qui nous ont conseillés sur cette disposition.



Projets et Prévisions à mettre en route en 2016

Les projets à mettre en route sont nombreux, mais il est clairement défini que le groupe scolaire est la priorité impérieuse. D'ailleurs une aire « Adolescent » y est réservée. Son impact final sera à définir avec le maître d'œuvre du groupe scolaire pour des raisons de cohérence.

Au-delà de cela, la programmation et la mise en place de moyens à mettre en œuvre pour redynamiser le village nous apparaissent importantes et à engager.



La maison du 53 rue du bourg, achetée au mandat précédent, se verra réaménagée pour accueillir :

- La salle de réunion capacitive pour au moins 60 personnes, (remplacement la salle des Hirondelles qui est non conforme en regard de la norme sur le handicap qui nous l'interdit sous peine de discrimination)
- La salle des fauteuils et sa réserve avec accès adaptés (Familles rurales),
- Un ensemble de trois salles,
- Un bloc sanitaire adapté,
- Le réaménagement du parking pour permettre les accès handicapés selon le programme Ad'Ap.

Un square Petite enfance est prévu pour le prin-

temps 2016, dans l'espace boisé appartenant à la commune, juste à l'arrière la maison de M & Mme Soisson. Les aménagements comprendront « Dédé le cochon, la hulotte, la pelleuse ou encore l'étoile filante ». Le personnel communal assurera l'installation des bacs et le scellement d'une table en bois et un banc que nous achetons chez BOIS 45 à Chevilly.

Jeux de Boules : Dès le début du printemps il sera mis en place un escalier d'accès sur le haut de Gerpennes, ainsi que de deux bancs en bois pour permettre aux joueurs et au public de pouvoir jouir des performances de nos concitoyens en tout confort.

Salle AUPEST : elle sera fermée sur le plan administratif dans un premier temps. Cette salle soustraite à la commission de sécurité depuis 8 années, a fait l'objet d'une remarque administrative du SDIS d'Orléans le 04 février 2015.

La Marmite - quel devenir ?

La mairie de GIDY souhaite vivement pouvoir garder un commerce ou une activité en cœur du village.

Le propriétaire qui assure la promotion du site, destine sa parcelle à la création de logements. Il a contacté la ville pour connaître son intérêt à conserver une activité commerciale ou professionnelle en cœur de village.

Sur cet attendu le 12 novembre 2015, M le maire a reçu mission de son conseil municipal lui permettant de négocier dans un cadre financier défini, une surface maximale de 150 m² à rez-de-chaussée, tout en conservant au mieux l'aspect original du bâtiment.

La surface réservée le sera en état brut de construction, dite E.FA. (Etat Futur d'Aménagement).

A ce jour, le permis de démolir est accepté et les travaux suivront selon la procédure d'exécution sur 2016.

La mairie recherche un preneur.

Chacun de nous peut mettre en relation des connaissances intéressées par ce local commercial. (S'adresser à la mairie – M le maire.)



La vie économique

La Z.A.E. le nouveau rond point // Arrivée de l'entreprise Caudalie

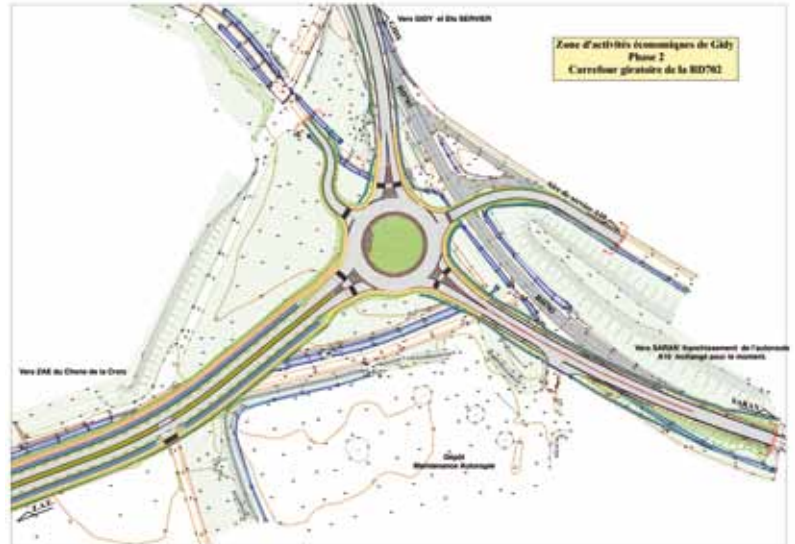
Le conseil départemental a déposé le permis d'aménager de ce rond-point qui sera situé dans le sens Gidy – Saran, au pied du franchissement de l' A10.

Il permettra d'alimenter le restaurant l'Arche, mais aussi de se rendre directement dans la ZAE GIDY – SARAN donnant ainsi accès aux entreprises qui se sont implantées dans les zones du Chêne de la Croix et du Champ rouge. Ces zones sont toujours en cours de commercialisation par la C.C.I. d'Orléans.

L'implantation de l'entreprise Caudalie apportera sur notre commune une activité de cosmétologie.

La mise en travaux du rond point est programmée pour mars 2016. (Travaux d'une durée approximative de 3 à 5 mois).

Le nouveau rond point est financé par le Conseil Départemental en totalité.



Agrandissement de l'autoroute A 10 et son nouvel échangeur // entre Saran et Gidy

C'est acté. Le principe de l'élargissement de l'autoroute A10 entre les échangeurs A10/A19 (entre Artenay et Chevilly) et A10/A71 (après Saran et juste avant Orléans) a été entériné avec la signature, début septembre, du plan de relance autoroutier entre l'État et les sept principales sociétés concessionnaires d'autoroute dont VINCI Autoroutes.

Actuellement à trois voies dans les deux sens de circulation, cette portion de l'A10 voit passer quotidiennement, en moyenne, 63.000 véhicules.

En période de pic ce chiffre atteint régulièrement de 90.000 à cent mille véhicules jour. Par ailleurs, économiquement la zone grand Orléans très dynamique génère un trafic important de camions, de professionnels vers Paris, en plus du transit local. Ce trafic a notablement augmenté en période d'affluence depuis juin 2009, et le raccordement de l'A19 à l'A10.

Le conseil départemental a déposé une modification du permis d'aménager en mairie de Gidy de sorte à intégrer le nouvel échangeur sur l'autoroute A10.

Sa position définitive n'est pas encore validée, car il est proposé une alternative :

- Un échangeur Nord,
- Un échangeur au Sud de l'agglomération de Gidy.

La solution Nord a été rejetée par vote en conseil municipal lors de sa séance du 12 novembre 2015

L'échangeur Sud, que l'on appelle de nos vœux, sera situé en totalité sur la commune de Saran. Cet ouvrage empruntera 1,8 ha de surface boisée à « dame nature » au niveau de la parcelle des Grands logis. (Juste derrière la ferme du St Aignan).



Le projet d'élargissement de l'A10 sera présenté au public en mairie de Gidy par La Sté VINCI,

Le mercredi 13 Janvier 2016 de 14h à 20h.

**Rendez-vous dans la salle
du conseil municipal à GIDY.**

La vie dans la cité - Son organisation

Les lois NOTRe - ALUR - Le Scott et les communes nouvelles ? //

1. Les lois structurantes du schéma de cohésion des territoires (SCoT)

- **La loi NOTRe** (nouvelle organisation territoriale de la République) votée en seconde lecture le 07 août 2015, se propose de clarifier le rôle chaque échelon territorial. C'est l'acte III de la loi de décentralisation des années 1982.

Elle confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités, mais sans que cela se fasse au détriment des départements (comme envisagé au départ.) Il confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité.

Il existe officiellement trois niveaux de collectivités territoriales : la commune, le département et la région. Chaque collectivité s'est vue attribuer des blocs de compétences précis.

Au final, on assiste à un véritable enchevêtrement des compétences, provoquant doublons, inertie et le tout étant peu lisible pour le citoyen. D'où une bonne raison pour rester dans la C.C.B.L. dans un contexte reflétant nos aspirations, tout en préservant un développement économique raisonné.

- **La loi ALUR** (La loi Duflot ALUR à pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ».

- **Le Scott** « le schéma de cohérence territoriale, ou SCoT est un

document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Il a été instauré par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2001. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.122-1 et suivants.

- La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce :
- les objectifs des SCoT,
- les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.- d'où en partie la modification que nous avons du effectuer)
- les cartes communales : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement « maîtriser ») les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).
- La mise en œuvre d'une planification intercommunale, et remplace l'ancien schéma directeur.

2. Les communes nouvelles

En France, le statut de **commune nouvelle** a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010. Il est destiné à favoriser à nouveau le regroupement de communes.

L'objectif de la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 est de faciliter la création de communes nouvelles en instaurant un pacte financier qui garantit pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en 2015 ou 2016. Rien n'est obligatoire, il s'agit de volontés réciproques entre communes voisines, et qui entretiennent des relations à la fois de normalités, mais aussi de communautés de vues sur les plans économiques, fonctionnelles et institutionnelles.

Sur quelle Initiative ?

Le projet de création d'une commune nouvelle peut être engagé par :

- Tous les conseils municipaux des communes concernées
- Les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres d'un même Communauté de communes, représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci
- Le conseil communautaire, à condition que la totalité de son périmètre soit concerné (ainsi il ne peut pas proposer la création d'une commune nouvelle impliquant une partie de ses communes membres)

La création des communes nouvelles a pour objectif de proposer une formule renouvelée de regroupement à des communes.

Quelles sont les modalités de création :

- Si **l'ensemble des conseils municipaux des communes**

concernées est favorable à la création d'une commune nouvelle. Alors le préfet peut décider de créer la commune nouvelle. Cependant, aucune consultation électorale n'est obligatoire. A contrario, le préfet peut aussi décider de refuser la création, sous le contrôle du juge administratif dans un cadre juridique précis.

- En absence **d'unanimité** des conseils municipaux, et à condition que les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci, se soient prononcés favorablement. Dans ce cas une consultation électorale doit être systématiquement organisée. Les personnes inscrites sur les listes électorales municipales de chaque commune concernée sont consultées sur l'opportunité de la création de la commune nouvelle.
- La création ne peut être décidée **par le préfet** qu'à la double condition que :
 - La participation au scrutin soit supérieure à la moitié des électeurs inscrits
 - Le projet recueille dans chacune des communes concernées l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimés correspondant à un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits.
- En cas d'initiative d'un conseil communautaire, le projet de création ne peut prospérer que si les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant plus des deux tiers de la population totale y soient favorables.

La vie dans la cité - Son organisation

La modification du P.L.U. - Les coulées vertes // // // //



Au sujet des modifications ou révision des P.L.U (1) : Il est important de connaître, le fait qu'un aménagement spécifique, un ou des enjeux économiques, une particularité requises par les services de l'état peut amener une commune à entrer en révision de son P.L.U.

La modification du P.L.U. qui a été ouverte en Juin 2015 répondait aux objectifs suivants :

- Ajuster le règlement de la zone 1AUi, en fait la zone d'activités commerciales, en facilitant son accès et sa desserte à partir de la voie principale,
- Créer une coulée « verte » Nord-Sud dans le bourg, et de cheminement piétons, en créant et maintenant des éléments de paysages afin de favoriser l'accès aux quartiers d'habitat
- Supprimer un emplacement réserve devenu obsolète (Lotissement de Couvureux Est –AU5)
- Réviser la zone AU3 au centre bourg par rapport à la zone UA (des parcelles étaient à cheval sur zones AU3 & UA ce qui était source de difficultés en instructions du droit des sols)

- Apporter des modifications mineures au règlement (autorisation de constructions, et d'installations nécessaires au service public et ou d'intérêt général dans les zones agricoles –A,
- Prendre en compte le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Bricy.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 août au 25 septembre. Le commissaire enquêteur a donné un avis sur les questionnements et observations des concitoyens. La finalité a été une validation intégrant les observations validées. Le P.L.U. est donc validé et il est donc maintenant opérationnel.

Note : P.L.U. – Plan Local d'Urbanisme

Quelle politique concernant les lotissements ? // // // //

La politique de la municipalité à cet égard, n'est pas dans l'expansion à outrance. En fait, il est nécessaire de stabiliser la situation tout en mettant en adéquation les structures en regard de la population, de ses attentes et besoins basiques.

Aujourd'hui, après 21 mois de mandat, nous avons dû engager des investissements, non pas expansionnistes, mais pour mettre en place les conditions de vie acceptables des concitoyens.

Il a fallu vous faire investir dans une école provisoire face à l'imprévision et à la non-programmation d'un groupe scolaire. Nous l'ouvrirons normalement en septembre 2018.

Notre détermination sera sans faille vis-à-vis des constructeurs en terme de délais.

La commission des affaires scolaires, mise en place au démarrage du projet, sera conservée avec ses prérogatives durant la construction.

Actuellement deux lotissements sont en cours de mise en place et disposent de P.A. il s'agit de celui en AU3 (côté rue du château) et l'autre AU5 dit du Couvureux Est.

Aujourd'hui, la municipalité a hérité d'un nombre assez important de terrains en secteur AU que la loi ALUR nous oblige à « remplir » avant de pouvoir même imaginer en créer d'autres...

Bon nombre de concitoyens ont choisi GIDY pour sa qualité de vie rurale et périurbaine. Sa position privilégiée en périphérie de

l'Agglo nous permet l'accès direct à la zone commerciale Nord « zone Franche – Carrefour » qui est encore plus aisé depuis le 15 novembre 2015.

Par ailleurs, l'extension de la zone commerciale (juste derrière l'hypermarché) sera créatrice de nombreux emplois.

Par contre, une chose est avérée, les promoteurs depuis la réception de la station d'épuration du « bois bourré » s'activent de plus belle pour construire et aménager les secteurs AU.

Comme cette activité de promotion est pourvoyeuse de travaux, de flux financiers et donc d'emplois, il faut être très lucide et savoir que la préfecture ne fait pas sourde oreille aux promoteurs immobiliers qui vivifient le tissu économique dans le contexte actuel.

Le devoir de la municipalité est donc avant tout, de prédisposer les structures pour répondre à vos besoins en matière de commerces, d'activités de professionnels de service et ou de santé, d'aires d'accueil pour nos adolescents et pour les familles : entre autres, une des raisons de la coulée verte.

Note : ZA = zone d'activité – AU : secteur A Urbaniser – PA= permis d'aménager.

La vie associative

L'ensemble des articles est issu des associations qui ont collaboré. Elles en sont ici remerciées.
Sachez que toutes ont un bandeau sur le site www.gidy.fr

Années d'Or



Le Club des Années d'Or offre à ses 166 adhérents diverses activités tout au long de l'année.

• **Marche** tous les mardis matin rendez-vous à 9 heures au Gidéum.

• **Pique-nique** en juin et septembre avec visite soit d'un château, soit d'un jardin ou d'une entreprise

• **Pétanque** tous les mercredis et vendredis après-midi à 14 heures – Rue du Pont

Tournois organisés en juin et septembre

• **Belote** : le jeudi de 14 heures à 18 heures – Salle Malvouiers.

Concours organisé en Septembre

• **Scrabble** : le jeudi à 14 heures – Salle des Hirondelles.

• **Bibliothèque pour tous les Gidéens** : ouverte le premier samedi de chaque mois de 10 heures à 11 heures 30 -

• **Activité cinématographique animée par l'Equipe du film** (projet en cours depuis 2013)

LE FILM DE GIDY « UN VILLAGE UNE HISTOIRE 1935 – 1960 » projeté au GIDEUM les 12 et 13 Septembre 2015

Nous avons fédéré un grand nombre d'habitants autour du film et avons mené à bien le beau projet qui, au départ pouvait sembler colossal à réaliser. Les anciens ont retrouvé des souvenirs de leur jeunesse. Les jeunes ont découvert la vie d'antan.

De nombreux spectateurs nous ont fait part de leur surprise quant à la qualité du film et le réalisme des faits.

Le DVD est toujours disponible auprès de l'Equipe du Film.

Cette activité a permis la rencontre de nouvelles personnes, le

regroupement de leurs compétences et le phénomène intergénérationnel, ont créé une ambiance conviviale.

Les habitants de Gidy se sont approprié l'histoire du village et en particulier celle de l'instituteur Résistant et Déporté Lucien BOURGON. Ils ont découvert pour la plupart ce personnage méconnu.

Que son combat ne soit pas oublié et serve d'exemple de ce qui ne doit jamais plus se reproduire.

L'Equipe du film a déjà d'autres projets – **sous réserve de trouver les financements nécessaires** –

L'idée est d'associer les jeunes pour réaliser des courts métrages ou un film de fiction.

SORTIES DE L'ANNEE 2015

• Repas annuel au Gidéum.

• Visite du Château de Guédelon et une promenade sur la Loire.

• Une journée à l'Hippodrome de Vincennes avec visites : du centre d'entraînement des chevaux trotteurs et des écuries de l'Hippodrome, puis « pari » sur les courses de trot.

• Une pièce de Théâtre à Paris en Décembre.

Pour l'année 2016, vous pouvez déjà retenir quelques dates :

• Assemblée Générale : samedi 9 janvier 2016

• Concours de belote : vendredi 23 septembre 2016

• Repas annuel : mardi 4 octobre 2016.

Toutes les activités hebdomadaires seront reconduites.

Quelques nouveautés en cours d'année vous seront également proposées.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le club en vous connectant sur le site :

<http://les-annees-dor.reseaudesassociations.fr>

Les Responsables de l'Association des Années d'Or :

Vice-Président : Maurice HAMARD : Tél : 02 38 75 34 37

Secrétaire : Suzanne GABIN : Tél : 02 38 75 32 52

Trésorier : Louis PELLE : Tél : 02 38 75 31 66

Basket

L'amicale Gidy Basket compte cette année encore un peu plus de 120 licenciés. Cette saison, 9 équipes sont engagées dans divers championnats qui vont de mini-poussins (es) aux séniors.

A noter que deux équipes sénior (féminine et masculine) ont été créées, et ce qui est plaisant, c'est de voir que beaucoup d'entre eux ont commencé en poussins et poussines.

Comme depuis plusieurs années, les deux plus gros événements sont toujours d'actualité : la fête du basket suivi de son assemblée général au mois de juin, et l'arbre de Noël où petits et grands se retrouvent autour du Père Noël venant récompenser tous les licenciés. (Photo)

N'hésitez pas à consulter notre site internet afin de connaître les horaires de tous nos matchs, et manifestations à venir, mais aussi les résultats.

Site internet : <http://agb45.sportsregions.fr>



Contacts :

Président : Luis CEPA : 06 16 77 73 55

Secrétaire : Jessica MARQUEZ : 06 74 59 67 51

Aurélie BOURENS-MEROSE : 06 51 17 79 53

Mail : gidy.basket@yahoo.fr

Toute l'équipe de l'AGB vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette année 2016

La vie associative

Comité des fêtes // // // //

Le 19 mai 2015, le comité des fêtes s'est doté d'une nouvelle équipe présidée par M. Claude Charles, et avec pour bureau : Mme Nelly Girault au poste de secrétaire et M. Jean-Claude Bodin, trésorier.

L'équipe du comité des fêtes a retrouvé ses marques pour pouvoir organiser les manifestations convenues avec la municipalité, cela avec la même qualité et pour le plaisir des gidéens.

Nous retrouvons ces bénévoles sur la photo de groupe qui a été



prise au soir du 14 Juillet sur le parvis du Gideum.

Excepté le vide-grenier qui, pour des raisons matérielles n'a pu avoir lieu, le comité des fêtes a su dans le cadre de sa dotation assurer ses engagements.

Il reste que les choix à prendre sont à soutenir par les concitoyens au travers de leurs encouragements et leurs participations.

L'année prochaine Gidy renouera avec son traditionnel Vide grenier qui aura lieu le 12 juin 2016.

Le comité des fêtes accueille toutes personnes de bonne volonté, soucieuses de participer en dynamisant la vie au village.

Prenez contact : auprès de M Charles au 02 38 75 45 17

Comité d'entente des Anciens combattants // // // //

Président : Marcel LORPHELIN 02 38 75 35 49
(LORPHELIN.MARCEL@NEUF.FR)

Secrétaire : Michel RINNER 02 38 75 36 54

Trésorier Jean-Claude LACOMBE 02 38 75 32 89

Les cérémonies de cette année de 2015 ont été particulièrement suivies. Le comité d'entente rappelle à tous le succès de sa soirée annuelle, prévue cette année au Gideum le 05 mars 2016.

La participation toujours plus importante à Gidy, est très appréciée des anciens combattants, ce qui permet de concrétiser le devoir de mémoire dans notre village.



Détente sportive de Gidy // // // //

Présidente : LISCIANDRA Catherine Tel : 02.38.75.72.05



Comme l'année précédente, l'association Détente Sportive de Gidy assure pour les adultes un cours de gym douce les lundis matin, 3 cours de fitness les lundis, mardi et jeudi soir, 1 cours de yoga le lundi soir, 1 cours de country le mardi soir et le mercredi soir 1 cours de pilo-Xing suivi d'un cours de zumba.

Pour les enfants, nous proposons 2 cours de kidisport (multiactivités) le mercredi après-midi.

Si vous voulez bouger, il est encore temps de s'inscrire. Vous serez les bienvenus !

Pour tout renseignement, contacter le 02.38.75.72.05



Familles rurales // // // //



Cette année FAMILLES RURALES vous a proposé : un nouvel atelier de KIRIGAMI, un atelier pâtisseries de NOEL, un spectacle de marionnettes EXODUS pour les petits, une visite des HALLES DE RUNGIS, un

déjeuner au SENAT suivi de sa visite, une BOURSE des loisirs créatifs puériculture jouets.

15 à 20 petits en moyenne fréquentent l'ESPACE ENFANTS/PARENTS les mardi matin (hors vacances scolaires) au GIDEUM ** Voir le Focus

Mme Isabelle Studer (06 86 56 78 36) responsable de l'aide à domicile assure une permanence chaque lundi au GIDEUM FAMILLES RURALES a créé son site internet - Vous pourrez consulter toute son actualité en vous rendant sur : <http://famillesruralesdegidy.reseaudesassociations.fr/>

Présidente : Mme Solange PICARD.

La vie associative

Football Bricy-Boulay-Gidy // // // //

Equipes. Toutes les équipes engagées pour la saison 2015/2016 (à part le futsal) jouent une partie de la saison à Gidy et l'autre à Boulay/Bricy.

U7 : 2 équipes engagées sur les plateaux le samedi après-midi.
U9 : 2 équipes engagées pour les matchs le samedi matin
U11 : 1 équipe pour les matchs le samedi après-midi
U13 : 1 équipe pour les matchs le samedi après-midi
U15 : 1 équipe pour les matchs le samedi après-midi
Seniors : 2 équipes pour les matchs le dimanche après-midi
Futsal : 1 équipe pour des matchs en semaine (gideum)
Loisirs : 1 équipe matchs le vendredi soir

Les représentants du club pour la saison 2015/2016 sont :

Président : CROSNIER Laurent
Vice-Président : BECHARD Quentin
Secrétaire : AUMOND Marie-Pierre

Pour toutes informations sur la vie du club, vous pouvez contacter :
Laurent CROSNIER au 02 38 61 4523 ou Marie-Pierre AUMOND 02 38 80 1304



LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour 2015/2016, la montée en 3^e division pour l'équipe 1 est un objectif pour pouvoir faire monter l'équipe 2 en 4^e division. Pour les enfants, avoir au moins une équipe par catégorie. Même si cette saison c'est un peu difficile. Grâce à la fédération, au conseil départemental, aux mairies, un minibus est cette année une possibilité de pouvoir nous déplacer dans la convivialité et à moindre coût.

Aller voir notre site internet <http://fcbbg45.footeo.com/> pour suivre notre histoire au quotidien.

Le FCBBG présente à tous les joueurs petits et grands et à leur famille tous mes vœux pour l'année 2016.

FKEO/FKEG FUNAKOSHI KARATEDO // // // //

F.K.E.O./F.K.E.G. FUNAKOSHI KARATEDO Ecole Orléanais



Le FKEO a été créé dans le seul et unique but de transmettre et de préserver la méthode du fondateur dans le souci de respecter sa philosophie et sa mémoire.

Dans le développe-

ment de ses activités, le FKEO espère contribuer à un monde meilleur fait de respect, de tolérance et de fraternité.

Le KARATEDO est une méthode culturelle et non-sportive.

Le KARATEDO en quelques lignes... n'est pas le KARATE.

Le KARATEDO est un ART CULTUREL pour le développement physique, mental et intérieur du pratiquant.

C'est aussi une école d'auto-défense technique poings/pieds pour cultiver l'harmonie, le bien-être et l'épanouissement. Dans le KARATEDO, on ne s'entraîne pas, on pratique, c'est toute la différence.

A l'entraînement, le physique et le mental sont soumis aux épreuves, l'intérieur est délaissé, oublié.

Lorsqu'on pratique, c'est l'intégrité de la personne qui est sollicitée. C'est de cette manière que le pratiquant finira par acquérir son harmonie, son bien-être et son épanouissement.

Le FKEO propose et donne à ses pratiquants les moyens nécessaires de développer leurs capacités et qualités physiques, leurs facultés et qualités morales et enfin leur maîtrise et paix intérieures.

La paix dans le monde n'est possible que si chaque individu est bien conscient que cela commence par la paix de chaque être humain avec lui-même.

Harmonie l'Espérance // // // //

Cette année, l'orchestre d'harmonie de Gidy a ouvert un Atelier Orchestre, destiné aux enfants à partir du CM1, pour leur offrir la chance d'apprendre un instrument de musique, directement en orchestre.

Inspirée des « orchestres à l'école » et des magnifiques projets sud-américains comme « El Systema », cette pédagogie permet de voir les notions théoriques au travers de l'instrument pour une pratique sérieuse mais très ludique. Les 22 élèves qui ont débuté cette année se sont tous vus confier un instrument

et se produiront lors de 3 concerts dans l'année avec une première représentation en décembre. Encadré par deux professeurs diplômés, l'Atelier Orchestre a lieu tous les samedis matins de 10h à 12h30 moyennant une participation mensuelle des familles de 20€. Les inscriptions pour l'année prochaine auront lieu au mois de mai 2016.

Contact : atelier.orchestre@gmail.com



La vie associative

amicale des Sapeurs Pompiers // // // //

L'Amicale des sapeurs-pompiers est présidée par M. JAMAIN Alain domicilié au 341 rue de Malvoitiers 45520 Gidy.

Au cours de cette année l'amicale a organisé plusieurs activités ouvertes à tous :

- Du 13 mars au 22 mars 2015 l'amicale des sapeurs-pompiers organisait son traditionnel voyage qui avait pour destination le SRI LANKA. Ce sont au total 42 personnes qui ont participé à ce voyage.
- Le 14 juillet avant la revue et les jeux, les familles et quelques amis des sapeurs-pompiers se sont retrouvés au centre de secours de Gidy pour un barbecue.
- Enfin, Le 3 octobre « Journée boudin noir » à la ferme de la Volière où 1 tonne 100 de produit fut fabriqué. Le record est battu...
- Le 14 novembre le traditionnel dîner dansant au Gideum animé par l'orchestre Melody. Au menu veau Marengo, bonne humeur et soirée conviviale.



- Le 28 novembre, cérémonie de la Ste Barbe et Ste Cécile, avec messe suivi du vin d'honneur.

Nous remercions la population gidéenne pour l'accueil qu'elle nous réserve lors de notre passage pour les calendriers.

S.L.A.M. // // // // (Sport Loisirs Association Mixte)

La composition de l'équipe :

M. HAQUET Sébastien, 1bis Impasse du Bourg,
45470 TRAINOU

M. BUSSON Gwendal, 9 rue du Buisson, 45520 GIDY

Informations téléphoniques :

Sébastien HAQUET : 06 99 28 14 21

Informations Courriel et Site web : sebhaquet@gmail.com

Facebook : Slam.gidy

SLAM, Sport Loisir Association Mixte, c'est le multisports adulte ! de 16 à 99 ans...

Avec le soutien de l'Ufolep Loiret, tout au long de l'année, le lundi soir de 19h30 à 21h00, des disciplines diverses dans une ambiance conviviale. Aucune compétition, mais simplement le plaisir de partager un moment sympa et sportif.

Des activités sportives connues comme le handball, le badminton, le basket, le futsal, l'ultimate, le volleyball mais aussi des découvertes comme le kinball, le floorball, le tchoukball, le base ball, le speedminton, le flag...

Au programme également du renforcement musculaire, de la zumba, une séance tir (sarbacane, tir laser..)

Le SLAM c'est aussi des sorties : Bowling en Janvier, Urban training en Juin avec la découverte d'une ville, Sortie extérieure en Juin (canoé, utt, paint ball...), séance pétanque apéro en Juin et Laser Game en Novembre. Comme chaque année, nous partageons quelques séances avec les associations de Gidy (l'ASTT Gidy pour le tennis de table, la Gym...)

Nos premiers ados nous ont rejoint cette année alors venez nous retrouver chaque lundi soir de 19h30 à 21h00 au gymnase...

Société de chasse de Gidy // // // //



La chasse est avant tout une démarche envers la nature et le respect des espèces. Il suppose que les chasseurs soient en premier lieu des

personnes proches de la nature, et qui vivent des valeurs de la ruralité.

A GIDY, il est pratiqué la chasse en plaine, et en forêt. La Société de chasse possède le bois dit des Usages qui représente grosso modo une surface de 10 ha.

Depuis 1976, l'obtention du permis de chasse est soumise à un examen organisé par l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage). Ce permis doit être revalidé régulièrement auprès d'une fédération départementale des chasseurs (en ligne sur internet).

Le chasseur doit payer une redevance cynégétique (pour l'ONCFS) et une cotisation fédérale (pour la fédération départementale des chasseurs)

Le président : Jean-Jacques Beaugendre 02 38 75 32 81, son vice-président : Bernard Fijałowicz et son trésorier : David Lasselin se tiennent à votre disposition pour tous renseignements ou informations. (Voir site : www.gidy.fr)

La vie associative

T.A.G. // // // //

Le TAG - Théâtre Amateur de Gidy, vous adresse un grand merci à vous tous.



Plus de 700 personnes sont venues assister à notre représentation «J'ai du monde au magasin».

Toute l'équipe repart pour de nouvelles aventures et nous vous donnons rendez-vous en octobre 2016 pour la nouvelle pièce. Pour les activités en cours d'année, le T.A.G. se réunit tous les mardis soir à 20h30 (Salle de réunion du Gideum). Nous avons toujours besoin de bénévoles car nous avons toujours besoin d'aide pour souffler, construire et élaborer les décors, assurer la logistique, etc..

Renseignements auprès de M Poullain Jean-Jacques
(coordonnées et références sur site www.gidy.fr)

Tennis // // // //



Je voudrais commencer par remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal qui nous ont permis de reprendre, dans les meilleures conditions possibles, le club de Tennis de Gidy, en Juin dernier.

D'autre part, j'aimerais remercier l'ensemble de nos adhérents pour la confiance dont ils nous ont faits part depuis cette reprise et lors du tournoi que nous avons organisé fin juin.

L'ensemble du nouveau bureau se joint à moi et vous invite à nous rejoindre dans les différentes équipes UFOLEP pour de la compétition, dans nos cours hebdomadaires pour de l'initiation ou du perfectionnement, mais également lors de notre tournoi interne afin de passer tous ensemble un agréable moment.

Nous espérons dans les mois à venir, avec le soutien de notre Conseil municipal, pouvoir faire couvrir l'un des deux courts extérieurs afin d'augmenter le nombre de créneaux pour tous nos adhérents (environ 40 familles à ce jour) et nos équipes engagées (3 équipes hommes).

Je remercie une fois de plus Mr le Maire ainsi que son équipe pour leur soutien et leurs encouragements à notre égard afin de faire perdurer notre association.

Bonne année à tous,
Le président Mr Yannick Dupuis.

Courriel : asg.tennis@gmail.com
Site : <http://asg.tennis.free.fr/php/index.php>



Tennis de table // // // //



Vous désirez découvrir, voire redécouvrir le tennis de table ! Vous souhaitez pousser la petite balle jaune en «loisir» ou même en «compétition», alors la section A.S.T.T. Gidy vous donne rendez-vous tous les jeudis soir de 20 à 22h pour vous entraîner.

DATES À RETENIR EN 2016

- AG de notre association le 23 juin 2016
- Tournoi annuel de la Dinas' Cup le 26 juin 2016

Pour nous contacter : tennisdetablegidy@gmail.com
Président ASTTG : M. DELAINE Jérémie 06 72 03 85 64

Contacts mairie



Mairie de Gidy : Benoit Perdereau
Place Lucien Bourgon - 45520 - GIDY
téléphone : 02 38 75 35 98
fax : 02 38 75 37 30

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous
à prendre en mairie.

Accueil en mairie Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15.
Les mardis de 8h à 12h.
Courriel : accueil@mairiedegidy.fr
Site internet : www.gidy.fr

LES TARIFS MUNICIPAUX ET SERVICES



Les salles municipales

Le Gideum 02 38 75 45 62 - Malvoiers 02 38 75 37 41

La salle de Malvoiers - Capacité de 196 personnes debout / ou 100 assises.
(location de salle, hall et cuisine)

	1er jour	2 eme jour	Caution
- Personnes de Gidy	300€	100€	600€
- Personnels des entreprises de Gidy	450€	150€	600€
- Personnes extérieures	600€	200€	600€

Le Gideum - Capacité de 288 personnes debout / ou 200 à table.
(location de salle, hall et cuisine)

	1er jour	2 eme jour	Caution
- Personnes de Gidy	460€	150€	900€
- Personnels des entreprises de Gidy	610€	200€	900€
- Personnes extérieures	915€	305€	900€

(location de salle, loges, hall et cuisine)

	1er jour	2 eme jour	Caution
- Personnes de Gidy	560€	200€	900€
- Personnels des entreprises de Gidy	760€	300€	900€
- Personnes extérieures	1165€	455€	900€

(location de salle, loges, hall, cuisine avec la Sono)

- Entreprises de Gidy et Extérieures 610€ par jour - Caution 900€

(location de salle de réunion, hall, cuisine.)

- Lundi au vendredi 230€ par jour - Caution 900€

Encombrants

Journées de collecte des encombrants.

- Lundi 14 mars 2016
- Mardi 14 juin 2016
- Lundi 12 septembre 2016
- Lundi 12 décembre 2016.

N'oubliez pas de sortir vos déchets la veille au soir
(Pas d'huile ni de batteries).



Commerces ambulants - Cirques

Commerces :

Tarif des droits de place : 53,45€ mensuel.

Actuellement sur notre village :

1 Boucher et 1 Rotisserie le samedi matin devant la boulangerie.

Cirque :

montant forfaitaire de 42,76€ par jour (fluides inclus).



Cimetières

Concession 30 ans renouvelable	100€
Concession 50 ans renouvelable	150€
Concession perpétuelle	1 500€
Urne (Colombarium 30 ans renouvelable)	457€
Cavurne (champ d'urnes) 3 à ans renouvelable	457€

Information : La concession au titre d'un « carré enfant » suit le même régime que celui des concessions précitées.



Déchetteries Artenay et Patay.

Horaires d'ouvertures

Lundi de 09h à 12h et 14h à 17h (18h30 en été)

jeudi de 13h à 17h (18h30 en été)

vendredi de 14h à 17h (18h30 en été)

samedi de 09h à 12h et 17h (18h30 en été)



Déchets Verts

Déchets Verts - Route de Malvoiers à Gidy

Réservé aux seuls habitants de Gidy sur présentation d'une carte d'accès délivrée en mairie sur présentation de la Carte grise du véhicule - 20€ (10 tours)

Horaires d'ouvertures Eté et Hiver - Voir sur site www.gidy.fr

Ordures ménagères

Journée de collecte : le mardi.

Si le lundi ou le mardi est un jour férié : les poubelles sont relevées le mercredi.

Containers pour :

- le verre au Coudreau, rue du Pont et au Gideum
- les vêtements au Coudreau.



Eau et Assainissement.

Pour la période de consommation du 1er avril 2015 au 31 mars 2016,

les tarifs de l'eau (SIAEP) et de l'assainissement sont les suivants :

Eau potable S.I.A.E.P.

Eau :	1,00 € HT/m ³
abonnement eau :	8,00 € HT
location de compteur :	de 30 à 68,00€ HT selon diamètre
pollution - eau :	0,31 €/m ³ (*) - consommation sur la période
Redevance pour prélèvement à la source :	0,04 € HT/m ³ (*)

Assainissement

Assainissement :	1,58€ HT/m ³
modernisation des réseaux :	0,19€/m ³ (*) - consommation sur la période

(*) Montant fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La vie pratique

Les entreprises et services // // // //

Les acteurs économiques de 2015 ayant leurs activités ou demeurant sur Gidy ayant souhaité paraître. Cette rubrique est gratuite, et le restera. Par contre dès l'an prochain, il sera possible à votre gré, de faire un don qui abondera le budget du C.C.A.S de sorte à nous permettre d'apporter une aide dans les seuls domaines du secours aux coûts de l'énergie (Gaz & Electricité) et du bien être basique des enfants.

G.S.Rénovation
Peinture intérieure et extérieure
Revetements sol et mur
Relooking de meubles

Stéphanie Grimaldi
46 rue du cas rouge
45520 Gidy
Mobile : 06 38 75 50 75
Tél : 02 38 75 43 43
E-mail : gs.renovation@ya

SERVIER

Garage de gidy
Réparation toutes marques

Station service
Gazou Sp95

115 rue du Bourg
45520 Gidy

Tel : 02 38 75 45 58
Fax : 02 38 75 36 21
garagegidy@orange.fr

EURL BILLARD

Peinture Billard
Châssis
Sécherie

MC Hair

9, Place Lucien Bourgon - Gidy
02.38.75.39.63

Non Stop le vendredi et samedi

Boulangerie
Pâtisserie
L'arbre à pain

Mariale Guat

Rue du Bourg à Gidy
Tél : 02 38 21 78 80

Du mardi au jeudi :
7h30 - 12h30 et 16h30 - 19h
Le vendredi et le samedi :
7h30 - 12h30
Le dimanche :
8h - 12h30
Fermeture le lundi

ÉLECTRICITÉ
Notre énergie au service de la vôtre

NEUF ET RENOVATION
Particulier, tertiaire et industriel

- ELECTRICITÉ Neuf / Rénovation
- CHAUFFAGE Electrique
- V.M.C Ventilation
- AUTOMATISME Portail / Garage
- ALARME Anti-intrusion
- ANTENNE
- INTERPHONIE
- RÉSEAU INFORMATIQUE
- ALARME INCENDIE
- CONTRÔLE D'ACCÈS

2 C RUE DE PARIS 45520 CHEVILLY
02 38 80 21 47

Electricité
GENERALE
& INDUSTRIELLE
NEUF & RENOVATION

Thierry Chauvin

02 38 75 44 75

CAP THERMIQUE
Installation / Maintenance
Dépannage / Ramonage

- Chauffage
- Plomberie
- Sanitaire

Cabinet infirmier - infirmière à domicile
Intercommunauté - intervenant sur la commune

**LES JARDINIERS
PAYSAGISTES**

ALARME
AUTOMATISME
CENTRE

Renald LISCIANDRA
Logiciel
06 46 47 21 21
renald@alarmax.fr

Partenaire Alert Services
SECURITAS

132, rue de Paris - 45520 CHEVILLY
Tel : 09 62 87 70 87 - Fax : 02 38 80 93 45

CHÈRES ET SOLUTIONS

Désinsectisation
Sanitisation
Désinfection

Ets SEROR & FILS
L'œil vif et le geste efficace

Des spécialités de la lutte antiparasitaire depuis 1972 sur Orléans
Tél. : 02 38 75 35 82 - 06 08 92 66 15

SARL JEAN-YVES LEBON

120 Rue Pierre Dubois
45770 SARGÈS

02 38 75 81 19
jean.yves.lebon@orange.fr

Spécialiste poseur, revendeur des
fenêtres PVC - etc.

Menuiserie - Charpente - Escalier

TRADITION CHARPENTE

Charpente, escalier, couverture,
16 rue du pont
45520 Gidy
Tel/Fax 02 38 75 49 74

Menuiserie et rénovation de l'habitat
ALU - PVC - BOIS
VOLETS - STORES

Matthias ESCH
06 63 40 05 31
770 route de Saran
45520 GIDY

Artisans RGE

sasozeka@hotmail.com

Benoit RAIMBERT
Agencement et rénovation de l'habitat

260 rue du cas rouge
45520 GIDY

02 38 75 45 22
06 21 59 83 11
benoit.raimbort@orange.fr

**V&L
Studio**
CREATION & COMMUNICATION

Saudreau
COUVERTURE

LIV POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

40 rue de l'école 101
45520 CHEVILLY
02 38 75 44 75
Tel : 02 38 75 44 75

JOURS ET HORAIRES COUVERTURES

Mardi matin 9h30 à 12h
Mardi soir 17h30 à 19h
Jeudi 9h30 à 12h / 14h30 à 17h
Samedi matin 9h30 à 12h30

L'agence de Liv Postes est ouverte de mardi à samedi 12h30

**Avenir
Electrique
d'Orléans**

La vie pratique

Information - Consommation - fournisseurs d'énergie // // // //

Les difficultés et les effets de l'âpreté de la vie sur notre quotidien, font qu'en cas de difficulté, vous ne devez pas attendre. Si vos dépenses incompressibles (Loyer – Electricité – Chauffage – crédits, etc.) ne vous laissent pas de quoi assurer votre quotidien, et celui de vos enfants.

Vous disposez de solutions d'échelonnement en matières d'énergies conventionnelles.

Vous avez des organismes pour vous aider : vos fournisseurs d'énergie ont des moyens pour vous venir en aide, dans un cadre réglementé, **mais les sommes dues le restent**. Seuls des aménagements de créances sont imaginables. (informez-vous : <http://www.energie-info.fr/>)

Sachez que la commune de Gidy est adhérente au FOND Solidarité Logement. (F.S.L.)

/// Que faire si j'ai des difficultés pour payer ma facture d'électricité ou de gaz naturel ? ///

1. Vous pouvez contacter le service téléphonique énergie-info au n° vert 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)
2. En cas de difficulté de paiement, la première démarche à effectuer est de contacter mon fournisseur. Il pourra, peut-être, accorder un échancier de paiement. Il pourra également vérifier si votre contrat est adapté et ainsi vous informer si vous pourriez bénéficier des tarifs sociaux.
3. Vous pouvez également contacter les services sociaux. Ils pourront vous renseigner sur les différentes aides existantes et sur les conditions et démarches à effectuer pour en bénéficier. Ils pourront également vous renseigner sur les tarifs sociaux
4. Je peux déposer un dossier auprès du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

////////// Que se passe-t-il en cas d'impayé ? //////////

En cas d'impayé, la fourniture d'énergie pourra être réduite ou suspendue. Vous avez un délai de 14 jours pour régler votre facture d'énergie. Sans paiement de votre part, votre fournisseur envoie un courrier vous informant qu'après un délai supplémentaire de 15 jours laissé pour régulariser la situation, votre fourniture pourra être réduite ou suspendue pour l'électricité ou suspendue pour le gaz.

La réduction ou la suspension de fourniture peut avoir lieu 20 jours après réception de ce second courrier.

ATTENTION : Le déplacement d'un technicien pour limitation ou fermeture de la fourniture d'énergie, vous sera facturé.

////////// En cas d'impayé, votre fournisseur peut décider de résilier le contrat ? //////////

il vous prévient par courrier. Vous devez alors, absolument signer un contrat avec un nouveau fournisseur.

ATTENTION : la résiliation de votre contrat n'annule pas votre dette, et vous devez vous en acquitter auprès de votre ancien fournisseur.


TRÈVE HIVERNALE !...

Du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'énergie n'ont pas le droit d'interrompre la fourniture d'électricité ou de gaz naturel pour non-paiement des factures. En électricité, ils peuvent réduire la puissance de votre compteur, sauf si vous bénéficiez du Tarif de Première Nécessité.

ATTENTION : ne pas attendre la fin de cette période hivernale pour régler votre dette, car celle-ci va s'alourdir ! Dès le début de la trêve : **CONTACTEZ** votre fournisseur pour régler votre dette dans un plan échelonné que vous conviendrez en fonction de vos capacités financières.

AI-JE DROIT AUX TARIFS SOCIAUX POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ NATUREL ?






















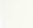
































Il existe, sous condition de ressources, des tarifs sociaux pour l'électricité et pour le gaz naturel. Depuis le 08 mars 2012, leur attribution est, dans la majorité des cas, automatique. Ces tarifs peuvent être cumulés avec les aides prévues dans le cadre du FSL. Ils permettent de bénéficier d'une déduction forfaitaire, de la gratuité de la mise en service, de l'absence de frais de rejet de paiement et d'un abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement en cas d'interruption de fourniture justifiée par un défaut de paiement.









★ GIDY


CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2016 ★

<p style="text-align: center;">janvier-16</p> <p>09. A.G. - ANNEES D'OR </p> <p>09. Dédicace Livre de Cyril Guimard (Tour de France) </p> <p>16. BAL COUNTRY GYM </p> <p>18. A.G. FAMILLES RURALES </p> <p>19. A. G. Comité des Fêtes </p> <p>23. GALETTE FOOT </p> <p>30. Boum des ados - COMITÉ DES FÊTES </p> <p style="text-align: center;">février-16</p> <p>03. A.G. MUSIQUE </p> <p>26. Conférence Jean ZAY - Mme MOUCAHRD-ZAY </p> <p>28. Karatédo </p> <p style="text-align: center;">mars-16</p> <p>05. Soirée Dansante Anciens Combattants </p> <p>11. Tournoi Tennis de Table - Salle de gym </p> <p>11. 12. 13. Country Day Club Route 45 </p> <p>13. Marche des Jonquilles </p> <p>19. Cessez le feu de la guerre d'Algérie </p> <p>19. Loto Foot </p> <p style="text-align: center;">avril-16</p> <p>10. Repas des Anciens - MUNICIPALITE </p> <p>28. Concert de Printemps - MUSIQUE </p> <p style="text-align: center;">mai-16</p> <p>08. Fête de la Victoire </p> <p>20. Chorale - Ecole élémentaire </p> <p>22. Première communion - Gidy </p> <p>28. Musique (à préciser) </p> <p style="text-align: center;">juin-16</p> <p>04 et 05. Tournoi Tennis et A.G. </p> <p>11. A.G. BASKET et Repas </p> <p>12. Karatédo </p> <p>12. Vide-greniers - COMITE DES FETES </p> <p>18. Appel du 18 Juin </p> <p>19. Dina's cup - TENNIS DE TABLE </p> <p>19. Profession de foi - CERCOTTES </p> <p>23. A.G. Tennis de Table </p> <p>25. Fête de la musique - COMITE DES FETES </p> <p>28. Chorale - Ecole maternelle </p>	<p style="text-align: center;">juillet-16</p> <p>14. Vin d'honneur, jeux et feu d'artifice  </p> <p style="text-align: center;">septembre-16</p> <p>03. Forum des associations  </p> <p>10 et 11. Fête des Croix de Moisson </p> <p>16. A.G. des CHASSEURS </p> <p>23. Concours de belote - ANNEES D'OR </p> <p style="text-align: center;">octobre-16</p> <p>01. Boudin POMPIERS - Volière </p> <p>04. Repas des ANNEES D'OR </p> <p>8 et 9. Théâtre Amateur de Gidy </p> <p>14 et 15. Théâtre Amateur de Gidy </p> <p style="text-align: center;">novembre-16</p> <p>05. Tournoi Foot + Soirée Pompiers  </p> <p>11. Armistice </p> <p>11. Loto Musique </p> <p>20. Bourse des loisirs - Familles Rurales </p> <p>22. A.G. TAG - Salle de réunion Gidéum </p> <p>26. Sainte Cécile et Sainte Barbe </p> <p style="text-align: center;">décembre-16</p> <p>03. Gidython </p> <p>10. Noël BASKET  </p> <p>17. Concert de Noël MUSIQUE </p>
--	---

Légende :

	Eglise(s)
	Salle du Gidéum
	Salle de Malvoviers
	Salle des Hironnelles
	Gymnase
	Salle de musique



Années 1980 ...



Cas Rouge - Rue de la mi-voie



Années 1900 ...



Place Lucien Bourgon - Mairie



Route de Boulay



GIDY 2015



Carrefour du Coudreau

Le maire, son conseil municipal ainsi que l'ensemble du personnel communal vous adressent leurs vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2016.

Le Bulletin municipal est une publication gratuite de la Mairie de Gidy (Site Internet <http://www.gidy.fr>) Téléphone 02 38 75 35 98 -

Les horaires d'ouverture de la mairie sont : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h15, et le mardi de 08h00 à 12h00.

Directeur de Publication B. PERDEREAU - Délégation : B. VAN de KERKHOVE - Commission communication : I. FRIQUET - A. VACHERON - V. MERCIER - Les adjoints & les acteurs du Conseil municipal.

Tirage 950 exemplaires sur Papier PEFC-FSC conforme aux exigences environnementales (Gestion des forêts et traitement de la pâte à papier). - Ne pas jeter sur la voie publique .